

L'information **AGRICOLE**

Hiver 2021
(janv. fév. mars 2021)

**L'ALIMENTATION AU CŒUR
DE LA DYNAMIQUE AGRICOLE**



Découvrez votre nouveau Plan d'Épargne Retraite CPCEA !



Le 1er janvier 2021, votre régime de retraite supplémentaire CPCEA s'est transformé en Plan d'Épargne Retraite (PER). Cette évolution, intervenue de manière automatique, vous permet de bénéficier d'un dispositif plus moderne et plus souple tel que voulu par la loi PACTE et vos partenaires sociaux.

Vous êtes adhérent au régime de retraite supplémentaire CPCEA ? Depuis le 1er janvier, **votre régime « article 83 » s'est transformé en Plan d'Épargne Retraite (PER).** L'épargne acquise par vos salariés a été transférée dans sa totalité et enregistrée sur leur nouveau compte d'épargne individuel, en respectant l'origine des versements réalisés. Vous bénéficiez désormais d'un dispositif plus moderne et plus souple qui répond à vos besoins comme à ceux de vos salariés.



Un supplément de revenus à la retraite

Les sommes versées sont transformées en points et alimentent le compte d'épargne individuel du salarié. Celui-ci cumule ainsi des points tout au long de sa carrière. L'épargne est bloquée jusqu'à son départ à la retraite, sauf événement exceptionnel. À la retraite, les points accumulés lui permettront de bénéficier d'un supplément de revenus en sus des retraites obligatoires de base et complémentaires.



Pour en savoir plus sur ce qui change avec le PER CPCEA, découvrez la fiche pratique en scannant le QR Code avec l'appareil photo de votre smartphone :



Les services de votre compte client

Désormais, les cotisations sont affectées aux comptes d'épargne individuels de vos salariés dès réception de votre paiement et non plus annuellement. Les modalités de déclaration des salaires et de paiement des cotisations deviennent donc totalement dématérialisées.

Simplifiez vos démarches grâce à votre espace client Entreprise AGRICA !

**Pas encore de compte client ?
Créez rapidement le vôtre.**

Téléchargement de votre Règlement,
déclaration des salaires,
paiement des cotisations...

Rendez-vous sur le site **groupagricar.com**

Votre conseiller AGRICA se tient à votre disposition pour tout complément d'information. Et retrouvez l'actualité d'AGRICA PRÉVOYANCE sur **www.groupagricar.com**



AGRICA PRÉVOYANCE

Proches par nature, engagés à vos côtés



Crédit photo : © iStock

Couverture : ©FNSEA

L'Information Agricole est édité par la FNSEA

11 rue de la Baume 75008 Paris

01 53 83 47 47

Directeur de la publication : Clément Faurax

Rédacteur en chef : Christophe Soulard

Secrétaire : Claire Langlois

Publicité : La Baume Médias 01 53 83 47 29

Mathieu Tournier

Numéro de commission paritaire : 1122 G 82349

Maquette : GRAPH 2000

Imprimerie GRAPH 2000,

Boulevard de l'Expansion 61200 Argentan

Taux de fibres recyclées : 0 %

Certification des fibres : PEFC

Eutrophisation : Ptot : 0,02 kg/tonne

ISSN : 0019 -994 X

SOMMAIRE

ÉDITO

- 4 JOËL LIMOUZIN, MEMBRE DU BUREAU DE LA FNSEA**
Notre agriculture, notre alimentation

ACTUALITÉS

- 5 PROMOTIONS DU 1^{er} JANVIER**
L'agriculture et les femmes à l'honneur
- 6 FNSEA – APCA – EDF**
Une charte pour encadrer le photovoltaïque
- 7 SOCIAL**
Main d'œuvre : La FNSEA appelle à la mobilisation générale
- 8 INRAE**
Inventer l'agriculture et l'alimentation de demain
- 9 EN VISITE EN CÔTE D'OR**
Emmanuel Macron : « Les agriculteurs doivent être payés au juste prix »
- 10-11 MOBILISATION**
Une rentrée syndicale très offensive

DOSSIER

- 12-13 3^{es} RENCONTRES DE L'ALIMENTATION DURABLE**
La crise comme accélérateur des transitions ?
Le plan de relance peut-il réduire la « fracture alimentaire » ?
- 14 Consommation - La crise a bouleversé les habitudes alimentaires**
- 15 Les circuits-courts, une fausse bonne idée ?**
- 16 Conférence débat - Souveraineté alimentaire : de quoi parle-t-on ?**
- 17-18-19 Collectivités territoriales - Quels avenir pour les projets alimentaires territoriaux ?**

FILIÈRES

- 22 OLÉO-PROTÉAGINEUX**
La planète face à un déficit structurel
- 23 BIEN-ÊTRE AVICOLE**
Les éleveurs ruraux veulent un étiquetage européen

INITIATIVES POSITIVES

- 26 INNOVATION**
Quelle place pour l'agriculture cellulaire ?
- 27 UN DEBAT AGRIDÉES**
L'agriculture régénératrice, solution au dérèglement climatique ?

MONDE

- 28 COMMERCE INTERNATIONAL**
Mercosur : l'inquiétude du monde agricole
- 29 UNE ÉTUDE DE LA FAO**
L'eau au cœur de la problématique agricole
- 30 OUZBEKISTAN ET RUSSIE**
Une guerre alimentaire qui ne dit pas son nom ?

TV AGRICULTURE

- 32-33-34 MÉDIAS**
« Nous Paysans » ou la nostalgie des jours laborieux
France Télévisions à l'heure agricole et rurale

CHAMPS-CULTURELS

- 35 NOTE DE LECTURE**
Face aux risques

Notre agriculture, notre alimentation

Depuis l'origine du monde, l'agriculture a toujours été essentielle pour nourrir les populations avec en filigrane la stabilité des territoires. Pendant des siècles le "couple" producteur-consommateur était intimement lié mais ce lien a été fortement bouleversé par la migration de la population de la campagne à la ville. En quelques décennies, notre agriculture a relevé des défis colossaux en apportant une alimentation saine, en quantité suffisante et accessible à tous. L'agriculture fut l'un des piliers de la construction européenne avec la modernisation, la recherche, l'innovation afin d'organiser les échanges commerciaux au sein de l'Europe : la PAC était créée. La succession des réformes de la PAC, les exigences sociétales sur l'alimentation et l'environnement, les alertes des scientifiques sur le changement climatique, les orientations politiques avec les accords de Paris pour atteindre la neutralité carbone en 2050 nous obligent à adapter notre agriculture et notre façon de produire tout en maintenant une rentabilité économique. Nous savons que le statu quo n'est pas envisageable. Soyons offensifs pour nous adapter au changement climatique à condition qu'on nous en donne les moyens. De plus, notre agriculture est une solution pour compenser les gaz à effet de serre (GES) avec le stockage du carbone. Notre rôle n'est plus exclusivement alimentaire et nous saurons l'assumer à condition de nous faire confiance pour préserver une agriculture durable avec des agriculteurs sur tous les territoires.

Face aux crises économiques et climatiques, notre agriculture s'est diversifiée et dans le même temps des consommateurs sont à la recherche d'authenticité et de proximité. Bien sûr, nous devons continuer à fournir des denrées alimentaires

accessibles à tous, à condition que l'agriculteur soit correctement rémunéré, c'est l'ambition des États généraux de l'alimentation. Tout en conservant notre ambition exportatrice, nous sommes en capacité de répondre avec les circuits courts

(vente directe) et longs (transformation, distribution) aux attentes des consommateurs tant en restauration collective que familiale en assurant l'origine, la traçabilité et les conditions de production (produit standard, biologique, qualité supérieure). Pour réussir cette ambition, il faut aussi une forte mobilisation des filières agroalimentaires, des acteurs territoriaux, des politiques publiques. Il n'est pas supportable de nous imposer des critères non exigés aux produits alimentaires importés notamment des pays tiers. Avec l'épidémie de la COVID 19 et les conséquences du confinement depuis un an, les secteurs médicaux et agricoles étaient plébiscités.

La santé est au cœur de nos discussions quotidiennes. Il a fallu pendant le confinement et encore maintenant réorganiser tout les dispositifs et notamment de conditionnement de nos denrées alimentaires. Nous avons réussi à nous adapter. Par ailleurs, l'alimentation, au-delà de sa vocation nourricière, est devenue un enjeu de santé via l'équilibre alimentaire. C'est aussi pour cette raison que nous devons préserver notre diversité

agricole avec notre slogan « *manger local, c'est pas banal* ». Généralisons dans nos cantines scolaires avec nos jeunes enfants des menus diversifiés, équilibrés avec des parts adaptés pour limiter le gaspillage alimentaire. Il n'est pas supportable d'entendre que 25 % des denrées alimentaires finissent à la poubelle. Il y a encore un gros travail d'éducation et de communication. Soyons fiers de notre agriculture et de nos produits alimentaires car le repas restera toujours un lieu de convivialité. ■



Crédit photo : © FNSEA

JOËL LIMOUZIN,
MEMBRE DU BUREAU
DE LA FNSEA

PROMOTION DU 1^{ER} JANVIER

L'agriculture et les femmes à l'Honneur

Si la traditionnelle promotion de la Légion d'honneur du 1er janvier 2021 a récompensé, cette année les acteurs sanitaires qui étaient en première ligne lors de la pandémie de coronavirus, elle n'a pas oublié, non plus les agriculteurs et leurs représentants qui étaient en deuxième ligne. Au titre desquels des personnalités de premier plan.

Dans les décrets du 31 décembre, publiés au Journal Officiel du 1er janvier, pas moins de 3 884 Français ont obtenu, ont été promus ou distingués dans l'ordre de la Légion d'honneur et celui du Mérite. Parmi eux, Christiane Lambert, présidente de la FNSEA et présidente du Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA). Chevalière de la Légion d'Honneur depuis juin 2008, elle a été promue officier. Chacun peut voir dans cette distinction la reconnaissance de la Nation pour le travail effectué par le monde agricole lors des deux périodes du confinement au printemps et à l'automne. La présidente de la FNSEA reconnaît elle-même, dans une interview à Ouest-France (2 janvier) que la crise du coronavirus a eu cet avantage de faire reconnaître « l'importance de l'alimentation et de l'agriculture et des métiers essentiels : se nourrir, se soigner, travailler (...) la chaîne alimentaire a tenu (...). Cette reconnaissance a fait beaucoup de bien aux agriculteurs », a-t-elle déclaré. Cette promotion vient aussi récompenser son infatigable ac-

tion au sein du syndicalisme agricole français et européen ainsi que la promotion des femmes au sein des organisations agricoles.

« LE COLLECTIF »

C'est ce qui explique aussi en partie que trois présidentes de Chambres d'agriculture ont été nommées chevalier de la Légion d'Honneur. Il s'agit, par ordre alphabétique, de Fabienne Bonet, présidente de la Chambre des Pyrénées-Orientales. Après avoir été pharmacienne jusqu'en 2003, elle est revenue à ses racines en s'installant à Estagel. Elle a ensuite pris des responsabilités dans le monde coopératif, notamment les Vignerons catalans (70 salariés, 60 millions d'euros de chiffre d'affaires) jusqu'à son élection le 8 mars 2019 à la tête de la Chambre. Honorée, Fabienne Joly l'est également. Cette viticultrice à Pourrières, passée par JA et la FDSEA, a toujours considéré son engagement « *comme une partie d'un collectif: nous avons toujours œuvré en équipe, et c'est à toute cette équipe que revient cette Légion d'honneur* », a-t-elle déclaré à nos confrères de Var-Matin. Enfin, la République a récompensé Laurence Sellos, présidente de la Chambre de Seine-Maritime, éleveuse de poules pondeuses dans le Pays de Caux. Installée dans les années 1990 en qualité de hors-cadre familial, elle s'est impliquée dans le syndicalisme (FDSEA) et a pris la tête des élections Chambre en 2019 aux côtés de Sébastien Windsor, actuel président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA).

Il est à noter que l'ancien président de la Fédération nationale porcine (FNP), Jacques Lemaître, a aussi été promu

officier dans cet ordre, de même que les anciens ministres de l'Agriculture, Louis Le Penec (1997-1998) et Didier Guillaume (2018-2020). Parmi les nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur, on compte notamment, Dominique Chargé, président de la Coopération agricole, Marc Pagès, directeur général de l'Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes (Interbev), Guy Airiau, président du Comité lapin interprofessionnel pour la promotion des produits (Clipp). Enfin Jean-Marie Fabre, Président des vignerons indépendants depuis 2019 a été nommé chevalier dans l'ordre national du Mérite.

Christophe Soulard ■



Crédit photo : © iStock

Une charte pour encadrer le photovoltaïque

Le 19 janvier, la FNSEA, l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) et EDF Renouvelables ont signé une charte visant à assurer un développement raisonné de l'énergie photovoltaïque au sol dans le monde agricole.

« Nous avons voulu répondre à plusieurs objectifs : encourager la production d'énergie mais aussi protéger le foncier, et pérenniser l'activité agricole, d'autant plus que l'enjeu de souveraineté alimentaire est aujourd'hui réaffirmé ». Telle est la manière dont Christiane Lambert, présidente de la FNSEA a résumé l'esprit de la charte qu'elle a co-signé le 19 janvier avec le président de l'APCA, Sébastien Windsor et le PDG d'EDF Renouvelables, Bruno Bensasson. Les deux organisations professionnelles agricoles et l'entreprise publique entendent répondre en partie aux enjeux posés par le changement climatique, notamment à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui prévoit de porter les capacités de l'énergie solaire photovoltaïque de 10 gigawatts (GW) aujourd'hui à environ 40 GW à l'horizon 2028-30. « Mais pas n'importe comment. Développement oui, mais encadré », a dit en substance Christiane Lambert qui entend, comme Sébastien Windsor, « préserver le foncier afin d'assurer notre souveraineté alimentaire ». Rien qu'en Seine-Maritime, ce sont environ 1 250 ha qui disparaissent chaque année au bénéfice de l'artificialisation des terres. « A ce rythme, il ne restera plus un hectare de terre agricole disponible dans 250 ans », a précisé le président de l'APCA.



Crédit photo : © FNSEA

METTRE FIN AUX CONFLITS D'USAGE

A ce jour, ce sont les friches industrielles, les délaissés d'autoroute, les anciennes décharges et les bâtiments industriels qui sont privilégiés pour développer le photovoltaïque au sol. Les toits des bâtiments agricoles sont aussi concernés et les agriculteurs peuvent y voir l'occasion d'amortir tout ou partie de cette construction. D'autant que « demain, on aura sans doute l'obligation de doter nos toits de panneaux solaires », a ajouté Sébastien Windsor. Reste que les opérateurs (Total, EDF, Areva...) lorgnent sur les terres agricoles dont le potentiel est important : 30 millions d'hectares. Il suffit « simplement » d'un hectare pour produire un Mégawatt (MW), soit 1000 ha pour 1 GW. Il faudrait donc environ 15 000 ha pour atteindre l'objectif de 40 GW à l'horizon 2028-30 car à ce jour, 7,5 GW de projets sont en file d'attente, selon le Syndicat des énergies renouvelables. Le secteur agricole représente pour le moment 13 % de la production solaire photovoltaïque, a précisé Bruno Bensasson. Cette charte, fruit d'une négociation de plus de deux ans (novembre 2018), entend aussi lutter contre les effets d'aubaine et veut empêcher que des agriculteurs ne viennent à convertir l'ensemble de leurs terres en fermes photovoltaïques. « On veut éviter les effets d'opportunité chez quelques-uns », a affirmé le

président de l'APCA. Reste que le photovoltaïque peut constituer un complément de revenu, pouvant aller jusqu'à 3 000 €/ha/an, a-t-il

précisé. Tout dépend en effet du type d'installation. Enfin, « nous souhaitons que l'agrivoltaïsme tel que nous l'entendons mette fin aux conflits d'usage en rendant compatible le travail agricole et la production d'électricité durable », a conclu Christiane Lambert. ■

UNE CHARTE VERTUEUSE

La charte signée le 19 janvier prévoit un certain nombre d'obligations respectueuses de l'environnement. Elle entend ainsi « privilégier la mise en place de services environnementaux dans le cas de mesures compensatoires environnementales à mettre en place sur du foncier agricole ». Une mention indique « une durée d'exploitation de la centrale ne pouvant excéder trente-cinq ans ». De même, elle note « la réversibilité totale de l'installation avec l'utilisation d'ancrages sans béton ou l'engagement de l'opérateur d'enlever les ancrages béton en fin d'exploitation ». Elle oblige également l'opérateur à « la remise en état des terrains après démantèlement de l'installation ». Par ailleurs, elle l'oblige à recycler « l'ensemble des matériaux recyclables par le biais de filières dédiées ».

SOCIAL

Main-d'œuvre : La FNSEA appelle à la mobilisation générale

La FNSEA et d'autres partenaires sociaux ont rencontré le 28 janvier le Premier Ministre, Jean Castex, à l'Hôtel de Malignon. En plus des sujets conjoncturels, les discussions ont porté sur le volet social agricole.

« La FNSEA appelle à la mobilisation générale pour la cueillette des fruits et légumes. Les saisonniers

qui n'ont pas pu trouver d'emplois dans les bars, les restaurants, les stations de ski ou ailleurs sont les bienvenus. (...) Il en va de notre souveraineté alimentaire », a indiqué le 28 janvier, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, dans une visioconférence. Exposant sa rencontre avec le chef du Gouvernement, elle a développé les principaux dossiers qui focalisent aujourd'hui l'attention du monde agricole : la crise du coronavirus et ses conséquences parfois dramatiques pour des filières entières (vins, bières, cidres...), le nouveau délit d'Ecocide, les innovations NBT (New Breeding Techniques / Nouvelles technologies végétales), les suites des États généraux de l'Alimentation, etc. Mais à la possible veille d'un nouveau reconfinement, c'est le volet social qui a concentré les débats.

SITUATION CATASTROPHIQUE ?

« En plus des 235 000 salariés permanents que compte l'agriculture, il faut ajouter environ un million de sai-

sonniers » qui, chaque année, viennent prêter main-forte en particulier lors des récoltes, a indiqué Jérôme Volle, président de la Commission sociale de la FNSEA. Sa principale crainte ? « La fermeture des frontières ». En effet d'après les enquêtes internes de la FNSEA, les recrutements sont jugés de plus en plus difficiles : près de 60 % des employeurs ont rencontré des difficultés à pourvoir les postes, ce qui, parfois, se traduit par un recours accru à la prestation de service et au travail détaché. « Nous avons beaucoup parlé de la situation qui pourrait devenir catastrophique pour un certain nombre d'entreprises, si demain nous n'avions pas la main-d'œuvre nécessaire pour la récolte de nos productions », a martelé Jérôme Volle. Car, quand bien même « 80 % du recrutement s'effectue par bouche à oreille, il nous manque des bras », ont reconnu les deux responsables agricoles.

TRAVAILLEURS DÉTACHÉS

Jérôme Volle s'est également inquiété de la prolongation des droits chômage

« qui pourraient avoir un impact possible sur le recrutement ». Sous-entendu : les personnes qui sont en fin de droits et qui voient l'Etat maintenir leurs indemnités préféreraient, pour beaucoup, rester chez elles plutôt que de travailler. De même s'interroge-t-il sur l'attitude des préfets qui « délivrent moins de contrats internationaux OFII¹ », notamment pour les travailleurs détachés. Sans doute faudrait-il y voir l'application de la position de la ministre du Travail, Élisabeth Borne, qui, dès sa nomination en juillet, avait clairement indiqué qu'il n'était pas question que la relance et la reprise se fassent avec des... travailleurs détachés. La FNSEA qui réfléchit sur l'embauche directe de salariés étrangers a créé des partenariats avec certains pays. Une convention est en cours de signature avec la Tunisie pour former des « tractoristes, des ramasseurs, des chefs d'équipe », a indiqué Jérôme Volle.

¹ Office français de l'immigration et de l'intégration.



Crédit photo : © iStock

Inventer l'agriculture et l'alimentation de demain

Le président de l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), Philippe Mauguin, a divulgué, le 25 janvier, dans une conférence de presse, les principaux objectifs que l'Institut se fixe pour 2030.

« Avoir un nouveau projet à l'échelle de notre nouvel établissement et à l'échelle des enjeux alimentaires et internationaux pour inventer l'agriculture et l'alimentation de demain ». Telle est, en résumé, l'ambition affichée par Philippe Mauguin qui a été reconduit à la tête de la toute nouvelle INRAE¹ en octobre dernier par les parlementaires. Pour ce faire, il a dévoilé cinq orientations scientifiques et trois orientations de politique générale.

BESOIN D'ÉLEVAGE

Concrètement, l'Institut veut accompagner les agriculteurs et les opérateurs forestiers dans la transition écologique et les aider à trouver des solutions pour protéger l'environnement, la biodiversité, et combattre le réchauffement climatique, sur le diptyque : « *adaptation et atténuation* ». Il va donc lancer des métaprogrammes (recherches interdisciplinaires) comme le projet Aqualand qui doit mettre en évidence la contribution des insectes aquatiques à la fourniture de services écosystémiques pour l'agriculture. En effet, certains de ces insectes engendrent « *un flux nourricier du système agricole jusqu'à 50 mètres autour des cours d'eau, pouvant exporter jusqu'à 20 tonnes de nitrates par an* », a précisé Philippe Mauguin.



Crédit photo : © iStock

milliards d'habitants tout en accompagnant la décarbonation de l'économie et de l'agriculture. Autrement dit, comment

L'adaptation et l'atténuation passeront également par la réduction des produits phytosanitaires. « *Il faut progresser avec des agricultures sans pesticides de synthèse, à l'image du réseau Fermes Déphy* », a expliqué le président de l'INRAE qui n'entend pas, non plus, sacrifier l'élevage sur l'autel de l'environnement : « *On a toujours besoin d'élevage pour l'entretien des prairies, pour notre culture alimentaire et naturellement pour boucler le cycle géochimique entre cultures et sols* ». Tablant sur un rééquilibrage alimentaire au profit des protéines végétales, il souhaite valoriser les parcours extensifs et aussi les rendre moins dépendants aux protéines importées de l'étranger qui accentuent la déforestation.

DÉFI DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

L'INRAE ambitionne également favoriser la bioéconomie en contribuant préserver les cycles (eau, carbone, azote, phosphore...) dans les écosystèmes terrestres à l'image du réseau Reuse in Cities qui est en cours de construction. « *Ce réseau développe une approche interdisciplinaire de la réutilisation des eaux usées traitées, incluant la problématique de la "récupération à la source" des nutriments et autres molécules d'intérêt* », a expliqué Philippe Mauguin. La finalité de cette bioéconomie est un « *défi de souveraineté alimentaire* », avec l'objectif de nourrir environ 10

développer de nouveaux usages sans mettre en danger les ressources alimentaires !

ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le volet Santé est également présent dans les orientations stratégiques de l'INRAE qui inscrit son action dans le cadre du One Health (Une santé, humaine, animale et environnementale). L'établissement public travaille en lien avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour notamment trouver des futurs produits alimentaires bénéfiques à la santé humaine. Son président Philippe Mauguin envisage également de « *mobiliser la science* », comme la télédétection en partenariat avec le Centre national d'études spatiales (CNES), Météo France, l'Institut géographique national (IGN). L'objectif ? Mieux cartographier les territoires pour analyser l'impact du dérèglement climatique, celui de l'artificialisation des sols... Enfin l'INRAE envisage, dans ses orientations 2030, outre de renforcer sa responsabilité sociale et environnementale, de faire renforcer ses partenariats avec des universités et d'autres instituts avec l'objectif de « *remettre la science au cœur de la société* » et d'étendre son rayonnement international. ■

¹ L'INRAE est née, début 2020, de la fusion de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea).

EN VISITE EN CÔTE D'OR

Emmanuel Macron : « Les agriculteurs doivent être payés au juste prix »

Le président de la République, Emmanuel Macron, accompagné du ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, est allé à la rencontre des agriculteurs le 23 février en Côte d'Or. Il a présidé une table ronde autour du thème des États généraux de l'alimentation et de la répartition de la valeur ajoutée.

Le Salon international de l'agriculture aurait pu se tenir cette année que le contexte n'aurait pas changé. C'est en pleine polémique sur les menus sans viande, en pleine définition du Plan stratégique national et alors même que les négociations commerciales étaient sur le point de s'achever que le chef de l'État s'est rendu à la ferme d'Etaules, un village situé à une quinzaine de kilomètres au nord de Dijon (Côte d'Or). Après la visite de cette ferme en polyculture élevage (oléagineux, légumes, porcs, ovins, chevaux...) qui travaille aussi en circuits courts, Emmanuel Macron s'est entretenu avec une douzaine de personnes (lire encadré) dans un débat animé par l'ancien PDG de Système U, Serge Papin.

« PAS DE PAYSANS SANS REVENUS »

Au cours de cet échange, Marion Colson-Estalivet qui accueillait la délégation présidentielle sur sa ferme, a expliqué qu'il était compliqué pour elle de joindre « les deux bouts » et cela même si son exploitation est bien diversifiée. « On travaille plus de 60 heures par semaine, avec peu de vie de famille, mais si, à la fin, on n'a pas de salaire, ce n'est pas possible », a-t-elle ajouté. « Le drame de l'agriculture française c'est qu'il n'y aura pas de paysans s'il n'y a pas de revenus », a renchéri Christian Decerle, président de la chambre régionale d'agriculture. Emmanuel Macron qui n'a fait aucune allusion à la polémique autour de la décision de la mairie écologiste de Lyon de fournir des menus uniques sans viande dans les cantines, a souhaité que les producteurs, les transformateurs et les distributeurs « se réconcilient » et ne jouent plus « les uns contre les autres ». « C'est dans l'intérêt de tout le monde que les négociations se passent bien (...) On doit se battre pour le juste retour de la valeur chez les producteurs », a insisté Emmanuel Macron, en saluant de nouveau leur engagement depuis le début de la crise du Covid. « Je n'oublierai jamais qu'ils ont nourri le pays lorsqu'on le fermait » avec le confinement, a ajouté le président. De même il a insisté sur le fait que la transition agricole ne pourra se faire « sur la base d'invectives, d'interdits (et) de démagogie ».

POURSUITE DES ACTIONS

« Cette table ronde a permis des avancées concrètes sur la prise en compte des coûts de production, sur la transparence de la filière agricole, ou encore la contractualisation pluriannuelle qui sécurise le travail des agriculteurs. Mais il faut aussi accélérer le pas pour prendre en compte la véritable détresse qui s'est emparée de certaines filières, comme la viande, qui subit à la fois les changements climatiques mais aussi la baisse des prix. », a indiqué Christian Chambon président de la FRSEA qui a jugé cette rencontre « constructive ». Écho identique du côté de JA. Florent Point, président régional de JA, a trouvé le chef de l'État « prometteur » sur la loi Egalim : « Il nous a dit qu'il s'agissait d'une première étape, qui méritait de s'affiner. La contractualisation pluriannuelle serait aussi une vraie bonne nouvelle, mais nous attendons de voir comment ces sous arriveront dans la cour des fermes. » Même si les syndicats agricoles savent gré au président de la République de son soutien pour obtenir des revenus décents dans le cadre des négociations commerciales annuelles, la vigilance reste de mise : « On a eu en face de nous un ministre à l'écoute, qui a envie de travailler, et qui n'a pas peur de prendre des coups. Mais de notre côté, nous sommes bien décidés à poursuivre nos actions pour obtenir satisfaction », ont-ils conclu. ■



MOBILISATION

Une rentrée syndicale très offensive

Nombre de fédérations départementales et régionales de la FNSEA se sont fortement mobilisées en janvier et février pour faire connaître aux représentants des pouvoirs publics le ras-le-bol de la profession agricole sur un certain nombre de dossiers, au premier rang desquels l'impasse économique et financière de nombreuses exploitations. Tour d'horizon de quelques-unes d'entre elles.

Fabrice Génin, président de la FDSEA de Côte d'Or, résume très bien l'état d'esprit du monde agricole en ce début d'année 2021 : « On a le sentiment de ne jamais être écoutés. Les décisions qui sont prises sont à l'encontre de l'économie agricole, de la vie dans nos exploitations » a-t-il dit, le 29 janvier dernier, lors d'une manifestation devant la préfecture de Dijon. Il est vrai que de très nombreux dossiers sont aujourd'hui sur la table du Gouvernement : négociations commerciales, indemnités de la sécheresse 2020 qui tardent à venir, réforme de la PAC et son plan stratégique national, dégâts de gibier, attaques de prédateurs etc.

LES PRIX SONT TROP BAS

Quelques jours auparavant, le 19 janvier, les agriculteurs étaient aussi descendus dans les rues de Tours pour une opération escargot avec deux cortèges

qui se sont rejoints place Jean-Jaurès. A l'appel de la FNSEA 37, JA 37 et la Fédération des associations viticoles (FAV 37), ils ont manifesté pour exprimer leur ras-le-bol et pour dénoncer certaines mesures environnementales prises par le gouvernement. Dans leur collimateur, les ZNT. « Nous allons perdre en production à peu près 5.000 hectares, c'est considérable », a alerté Sébastien Prouteau, président de la FNSEA 37. Cela représente environ 1,25 % des surfaces agricoles en Indre-et-Loire, sur les 400.000 hectares que compte le département. Il s'inquiète des pertes pour certaines exploitations et dénonce également l'absence de compensation financière. « C'est quelque chose aujourd'hui qui n'est plus acceptable économiquement pour les agriculteurs », a-t-il ajouté. Le lendemain, ce sont 150 agriculteurs venus de toute la Creuse

qui se sont rassemblés devant le magasin Carrefour de l'avenue d'Auvergne, à Guéret. FNSEA et JA sont venus avec un message clair : les prix sont trop bas. Pour le faire savoir, ils sont allés ré-étiqueter les barquettes de viande dans le magasin. Sur ces étiquettes, on pouvait lire « Coût de production : 4,50 €/kg. Prix d'achat au producteur : 3,50 €/kg carcasse. ». Comme l'a rappelé Christian Arvis, président de la FDSEA 23 au manager du magasin : « Moi, faire du partenariat ça ne me dérange pas du tout, Mais à condition que l'agriculteur soit rémunéré au coût de production et c'est ce que l'on demande aujourd'hui ! ».

SENTIMENT D'ABANDON

A Aurillac, la colère a été (et reste) tout aussi grande. Comme leurs homologues de Dijon, les agriculteurs



Crédit photo : © FNSEA



Crédit photo : © FNSEA

de la FDSEA et des JA ont déversé, le 2 février, plusieurs tonnes de fumier devant les bâtiments publics. Ils ont même symboliquement muré les portes de la préfecture. Lançant des slogans « *Manu arrose* » ou encore « *Denormandie tu as menti, on n'a pas de prix !* », ils ont dénoncé le sentiment d'abandon qui gagne la profession.

« *Le prix des matières premières explose, celui des brouards est en baisse et l'État se désengage, il n'a pas réussi à faire travailler ensemble les différents acteurs* », a indiqué le président des JA, Matthieu Thérond,

précisant que du fumier avait déjà été déversé dans la nuit de lundi à mardi devant plusieurs trésoreries du canton.

Quelques jours plus tard, le 9 février, ce sont quelque 150 agriculteurs de Haute-Loire qui, à l'appel de la FDSEA et de JA, ont bloqué sept grandes surfaces du Puy-en-Velay à partir de 10h00, empêchant l'accès aux magasins jusqu'en début d'après-midi et distribuant des tracts. Accompagnés d'une cinquantaine d'agriculteurs, ils ont ensuite manifesté devant la préfecture de Haute-Loire où ils ont déversé du fumier pour réclamer une meilleure rémunération « *La loi Egalim devait nous permettre d'être mieux rémunérés, or ce n'est pas le cas. Ce sont les intermédiaires qui en profitent et l'État ne joue pas son rôle de police en faisant appliquer la loi* », ont dénoncé les organisateurs.

D'AUTRES ACTIONS À VENIR

Le 19 février, ils étaient encore 150 à se rendre au magasin Auchan de Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique) répondant à l'appel de la FRSEA Pays de la



Crédit photo : © FNSEA

propres œufs pour les distribuer aux clients et leur expliquer leur démarche. « *Nous les vendons à perte, alors autant les donner !* », a déclaré un producteur.

Loire et de l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB). Ils ont sorti tous les œufs du rayon ainsi que des produits transformés, comme

des crêpes, brioches ou madeleines de marques suspectées d'importer des œufs non français. Certains avaient même apporté leurs

Au total, ce sont environ 50 départements qui ont répondu à chaque appel de la FNSEA et de JA. Nombreuses sont les fédérations locales à avoir pu obtenir un rendez-vous avec les parlementaires et les préfets. D'ores et déjà d'autres actions ont été programmées pour les prochaines semaines.



Crédit photo : © FNSEA

La crise comme accélérateur des transitions ?

« *Quels systèmes alimentaires face aux crises ?* ». Tel est le thème général que la Fondation Daniel et Nina Carasso a choisi pour organiser leurs 3^{es} rencontres de l'alimentation durable. Pendant cette première session, les organisateurs se sont penchés sur les enseignements de la crise du Covid.

Le constat est partagé par une immense majorité : la deuxième ligne agricole et agroalimentaire a tenu. Mais cette crise a également mis en évidence la fragilité des systèmes alimentaires qui ont été aggravés. D'ailleurs, les intervenants l'admettent : ce n'est pas l'agriculture et la chaîne alimentaire qui sont en cause, mais l'appauvrissement d'une partie de la population qui ne parvient pas à se nourrir suffisamment en raison d'une baisse de pouvoir d'achat. « *On assiste à une explosion de la précarité en France et dans le monde* », note Marie-Stéphane Maradeix, déléguée générale de la Fondation Carasso.

CAPACITÉ À INNOVER

Olivier de Schutter, rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté pour le compte de l'ONU, partage ce constat et pense que la PAC 2023-2027 peut constituer une solution. Il estime qu'il faut « *aligner la PAC sur les objectifs du Farm to Fork, en termes d'agroécologie et de biodiversité notamment* », ce qui permettra de conserver les ressources et les capacités de production. A condition que chaque membre de l'UE joue le jeu à travers son Plan stratégique national (PSN). C'est ce dernier qui déterminera la manière dont la future PAC sera dé-

clinée. « *Il conviendra que la Commission européenne valide les choix émis par chaque gouvernement* », alerte le rapporteur spécial. La France ne devrait pas subir les foudres de la Commission car « *elle n'est pas mal placée avec les différentes lois qu'elle a votées (Loi Garrot, loi Egalim...) et les Plans alimentaires territoriaux. Elle a montré sa capacité à innover et est en mesure de répondre aux nouvelles attentes de la société* », a certifié Olivier de Schutter.

RELOCALISER LES PRODUCTIONS

La religieuse, professeure de philosophie et présidente du Campus de la transition, Cécile Renouard, formule le vœu que les modèles agricoles et alimentaires s'inscrivent dans le cadre du "One Health", (« une seule santé »), un mouvement créé au début des années



Crédit photo : © iStock

2001 qui promeut une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé publique, animale et environnementale aux échelles locales, nationales et planétaire. Prônant une alimentation « *moins carnée et moins carbonée* », elle rappelle que l'empreinte carbone de chaque Français atteint 12 tonnes équivalent CO₂ par an. « *Or il faudrait ne pas dépasser 2 tonnes* », indique-t-elle. Quant au professeur Luc Abbadie, spécialiste de l'interface sols-plantes, il pointe les effets positifs de cette crise du Covid qui ont permis de relocaliser certaines productions et de resserrer certains liens entre agriculteurs et consommateurs. « *Elle a aussi eu le*

mérite d'amorcer une réflexion sur le futur modèle agricole et alimentaire ». Le sujet est d'autant plus prégnant que « *dans les années 1930 et 1950, 30 % du budget des ménages était consacré à l'alimentation. Il n'est plus aujourd'hui que de 10 %* », assène Marion Laval-Jeantet, professeur à la Sorbonne.

AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE INTENSIVE ?

Pour Luc Abbadie, l'avenir du modèle agroalimentaire passera forcément par la recréation d'un certain type d'hétérogénéité, telle que la nature a mis des milliers d'années à la façonner : plantes de service, mosaïque paysagères, notamment qui permettent « *une meilleure résistance aux aléas et aux maladies* ». Il met cependant en garde contre les pertes de rendements qui seront inévitables dans ce mode transitoire. « *Il faut aider et compenser, il faut accompagner le coût de cette transition* » a-t-il martelé, rappelant que les agriculteurs ont rempli le contrat. Il s'interroge toutefois sur les perspectives de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). La structure onusienne estime que pour nourrir la planète à l'horizon 2035, il faudrait augmenter la production agricole de 50 %. Comment donc concilier ce développement agricole et alimentaire avec les objectifs de développement durable de l'ONU et le Green Deal de l'Union européenne ? Faut-il aller vers une agriculture écologique intensive ? Faut-il faire cohabiter un système agricole conventionnel avec un système plus agroécologique ? Olivier de Schutter estime que « *les deux modèles ne sont pas incompatibles* ». Et il est pour lui « *normal que les consommateurs soient exigeants qu'ils ne souhaitent pas importer une alimentation dont ils ne veulent pas* », a-t-il affirmé. ■

3^{es} RENCONTRES DE L'ALIMENTATION DURABLE

Le Plan de relance peut-il réduire la “fracture alimentaire” ?

Lors de la deuxième session des 3^{es} rencontres de l'alimentation qui se sont déroulées fin janvier, les nombreux intervenants se sont interrogés sur la manière dont le volet agricole du Plan de relance pouvait réduire les inégalités alimentaires françaises. Si l'intention existe, atteindre cet objectif reste compliqué à mettre en œuvre.

« *La crise sanitaire a aggravé dramatiquement les inégalités alimentaires* », a d'emblée indiqué Marie-Stéphane Maradeix, déléguée générale de la Fondation Carasso, organisatrice de ces Rencontres. En effet, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté a « *augmenté d'un million pour atteindre aujourd'hui 10 millions de personnes* », a souligné Audrey Pulvar, adjointe à la mairie de Paris, en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts. D'ailleurs plus de 4 millions de personnes ont recours chaque année à l'aide alimentaire, à travers le tissu associatif : Restos du Cœur, Armée du Salut, etc. De plus, un Français sur cinq a du mal à se nourrir sainement, a renchéri Marianne Fauchaux, directrice adjointe à la Banque des Territoires (BdT). Cette crise a aussi rebattu les modes de consommation, avec « *le développement du e-commerce alimentaire (+55 % entre le printemps 2019 et celui de 2020 ndlr) et le plébiscite des circuits courts* », a ajouté Julien Fosse, chargé des questions d'agriculture, d'alimentation et de biodiversité à France Stratégies.



Crédit photo : © iStock

UN LEVIER

Certes le Plan de relance agricole doté d'1,2 milliard d'euros prévoit une enveloppe de 200 millions d'euros consacrée à l'alimentation mais il se situe « *plus dans une logique d'aval que d'amont* », a affirmé Cédric Prévost, sous-directeur de la politique de l'alimentation au ministère de l'Agriculture. Il faut voir ce Plan de relance comme un levier, a dit en substance Julien Fosse, quand Marianne Fauchaux l'inscrit dans une logique d'investissement et d'accompagnement. A ce titre, la BdT peut apporter son expertise sur l'amorçage d'une réflexion stratégique territoriale, sur la déclinaison d'un Plan alimentaire territorial (PAT) ou encore sur la structuration d'une plateforme logistique alimentaire comme elle l'a fait avec le Pôle d'équilibre territorial et rural du plateau de Langres.

COURSE À LA NEUTRALITÉ CARBONE

Cependant, il ne faut « *pas perdre de vue les défis de long terme* » comme la réduction des gaz à effet de serre (GES), lutter contre les gaspillages alimentaires qui représentent 5 % des GES, a

rappelé Julien Fosse. Comment, par conséquent, nourrir plus et en qualité tout en réduisant l'empreinte carbone ? « *Le Green Deal sera un moment clé de la transformation de nos systèmes agricoles et alimentaires* », a affirmé Sébastien Treyer, directeur général du think-tank Institut du développement durable et des relations internationales (ID-DRI). Si la transition écologique doit passer par le numérique, elle s'accompagnera également d'une « *reconversion de nombreux secteurs d'activités* », notamment l'agriculture, a-t-il poursuivi. Il met en garde sur la stratégie à adopter pour que cette transition soit économiquement viable, annonçant que la course à la neutralité carbone est déjà engagée au plan européen. En effet, les éleveurs danois de porc et de lait se sont fixé d'atteindre cette neutralité dans leur production en 2040. Ce qui pourrait, à terme, leur donner un avantage concurrentiel en termes de débouchés auprès des consommateurs. Mais les effets de cette démarche restent aujourd'hui difficiles à évaluer. En effet, quel sera le prix à payer par l'agriculture, pour atteindre tous ces objectifs ?

CS ■

La crise a bouleversé les habitudes alimentaires

Dans une interview accordée fin janvier à Actu Retail, plateforme de veille et d'informations sectorielles relatives au secteur de la grande distribution, Philippe Goetzmann, conseiller en stratégies, a analysé le monde de consommation des Français pendant l'année 2020.



Crédit photo : © iStock

Les statisticiens ont constaté, en 2020, une forte hausse des ventes pour des denrées de base comme la farine (+41 %), le sucre (+45 %), la levure, le chocolat pâtissier (+17 %). De plus les ventes de conserves et de surgelés se sont très bien comportées : +5,5 % pour les légumes surgelés et même +17,2 % pour les viandes surgelées. Les Français les ont en effet "redécouverts", ces produits ayant plusieurs vertus : ils sont facilement stockables et ils permettent d'éviter le gaspillage. C'est notamment sur la base de ces constats réalisés par Information Ressources Incorporated (IRI) que le conseiller en stratégies, Philippe Goetzmann, estime que la crise du coronavirus a, en particulier, favorisé le "fait maison".

RÉSILIENCE

Sur l'année 2020, « la consommation de farine a explosé de même que l'ensemble des produits permettant de cuisiner un gâteau chez soi. Cela a été considérable pendant le premier confinement et la tendance, bien que plus faiblement, a perduré tout au long de l'année. Mais il faut se garder d'être péremptoire, tant il est compliqué d'apprécier s'il y a réellement une tendance de fond sur

le fait maison ou non », a-t-il expliqué au site Actu Retail. Cependant, la fermeture des restaurants, des cantines, des restaurants d'entreprise a contraint les Français à devoir cuisiner du fait maison, et « pas uniquement pour le plaisir », a-t-il souligné. « Les ventes de farine traduisent cette résilience et cela continue parce qu'une part conséquente des consommateurs urbains reste en télétravail ». Les grandes surfaces ont également profité de cette crise car les Français ont en partie déporté leur consommation de l'extérieur vers l'intérieur.

DÉBATS AUTOUR DU BIO

Si, pendant les deux confinements, les consommateurs ont préféré le bio et le local, Philippe Goetzmann relève d'abord que le différentiel de croissance entre le bio et le conventionnel n'aura probablement jamais été aussi faible en France sur les dix dernières années. « Il fait probablement – tout en connaissant une croissance plus élevée que le marché – sa moins bonne année depuis dix ans ». Pour lui, le bio reste une consommation « très majoritaire urbaine, CSP+ et retraitée », même « si elle irrigue petit à petit l'ensemble de la population ». D'ailleurs, au niveau

du prix, « le bio est manifestement beaucoup plus cher que le conventionnel, pour un bénéfice qui n'est pas démontré », a-t-il souligné. En effet, « le bio a-t-il un bénéfice sur la santé ? Rien ne le prouve. Et il y a de plus en plus de débats autour de la qualité du label français ou européen, au point que les militants du bio plaident pour un label plus exigeant ».

REVIVIFIER LES TERRITOIRES

Si les tendances sur la consommation de produits locaux semblent avoir été à la hausse pendant le confinement, l'expert remarque que « ce qui est compliqué avec le local, c'est que nous n'avons pas de chiffres », du fait notamment que cette consommation locale soit plus diffuse. En outre, contrairement au bio qui est un critère précis, le produit local n'est pas défini. Le local a beaucoup progressé cette année, mais il faut distinguer la demande de l'offre. La demande de local est réelle depuis longtemps, avec une vraie prise de conscience de la part des consommateurs sur les bienfaits des produits de chez eux ». Une chose est cependant certaine : le local est, pour le consommateur « quelque chose de tangible » et il perçoit « vraiment le bénéfice associé ». L'expert précise d'ailleurs que « le surprise éventuel que cela coûte représente un arbitrage auquel l'on peut consentir », insistant sur la nécessité de « revivifier les territoires ». ■

3^{es} RENCONTRES DE L'ALIMENTATION DURABLE

Les circuits courts, une fausse bonne idée ?

Organisées par la Fondation Carasso, les 3^{es} rencontres de l'alimentation durable se sont intéressées, le 2 février, au thème de la reterritorialisation et de la résilience, c'est-à-dire favoriser notamment le développement des circuits courts. Mais ces derniers sont-ils suffisants pour assurer la sûreté alimentaire des populations ?

Reterritorialiser pourrait être défini comme la manière de produire localement afin d'assurer les besoins alimentaires d'une population et la résilience comme la capacité du système alimentaire à maintenir une alimentation saine et suffisante pendant les crises. « *L'idée de reterritorialiser a germé dans l'esprit des aménageurs de la ville de New York dans les années 1920 quand ils s'inquiétaient de savoir, si une crise devait survenir, comment ils pourraient nourrir cette population* », rappelle Yuna Chiffolleau, directrice de recherche en sociologie à l'INRAE. Seulement, cette sûreté alimentaire « *n'est aujourd'hui pas et plus prise en compte par les collectivités territoriales* », s'inquiète Arthur Grimont, co-fondateur des Greniers d'Abondance, en référence aux greniers construits au XVIII^e siècle pour conserver le blé nécessaire à l'alimentation annuelle des quelque cent vingt mille Lyonnais de l'époque. Cependant lui-même reconnaît que le système agricole « *dépend de trop nombreux acteurs (...) pour vivre et produire en autonomie : nous importons les 2/3 de notre azote et la quasi-totalité du phosphate. La France ne possède plus de constructeur de tracteurs et l'agriculture dépend beaucoup des énergies fossiles* », précise-t-il.



Crédit photo : © iStock

sujet est compliqué « *car ils sont souvent en concurrence les uns les autres. Chacun veut sa légumerie,*

son maraîcher », poursuit-elle. Il arrive en effet que les enjeux électoraux prévalent sur la résilience, et sur la mise en place d'une véritable stratégie comme les projets alimentaires territoriaux (PAT). De plus, la relocalisation de la production se heurte parfois à des législations trop tatillonnes. C'est le cas pour les abattoirs qui doivent répondre aux mêmes exigences techniques et sanitaires en France alors que dans d'autres pays, « *il y a un règlement pour les petits abattoirs et un autre pour les gros* », précise-t-elle. Enfin reterritorialiser et ancrer la résilience nécessitent de renouveler les générations, car la moitié des agriculteurs vont partir à la retraite d'ici 2030. Il faudra aussi éviter que le concept de « local » ou de circuit court ne soit pas récupéré par la grande distribution. « *Leur fonctionnement est antinomique avec la reterritorialisation mais elle reste incontournable* », concède Arthur Grimont. Faire sauter ce verrou ne sera pas facile sachant que les grandes enseignes concentrent à elles seules, 90 % des achats alimentaires des Français. « *Et même quand elles achètent local, elles ne changent pas leurs règles, notamment le "zéro défaut" pour les fruits et légumes* », se désole Yuna Chiffolleau.

CS ■

GÉNÉRATEUR DE VALEUR

Il existe cependant des exemples de réussite de reterritorialisation à l'exemple la coopérative des Fermes de Figeac (Lot) créée en 1985. « *Nous n'étions qu'une poignée et nous avions l'ambition de redonner de la valeur à ce territoire en améliorant le revenu de nos adhérents* », explique Dominique Olivier, qui a été directeur de cette coopérative jusqu'au 31 décembre dernier. Se disant « *prudent* » sur la notion de circuit court, il explique cependant avoir développé, en 1995, au sein de la coopérative, des rayons pour des produits locaux. L'objectif était alors de faire un million de francs (150 000 €) de chiffre d'affaires. « *Maintenant, nous sommes à 6 millions €* », dit-il. Interrogé sur le terme de résilience, il explique que « *le produit est secondaire. La résilience est le lien qui existe dans le lien avec le consommateur. C'est lui qui est générateur de valeur* ».

ENJEUX ÉLECTORAUX

Il est également vrai que les crises sanitaires qui ont secoué le milieu agro-alimentaire depuis l'affaire de la vache folle, « *ont suscité un regain d'intérêt pour le local auprès des consommateurs* », rapporte Yuna Chiffolleau. Mais convaincre les élus de s'intéresser au

Souveraineté alimentaire : de quoi parle-t-on ?

La région Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec les organisations agricoles locales, inaugurerait le 3 février, un cycle de conférences autour de l'alimentation de demain. Le premier débat était consacré au thème : « *La souveraineté alimentaire, utopie ou réalité ?* ».

Le sujet est d'actualité et renvoie à la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons car la peur de manquer a été très présente pendant le premier confinement de 2020. « *Qu'on se rassure, en France et en Europe, nous sommes en sécurité alimentaire tant en quantité qu'en qualité* », a certifié Sébastien Abis, directeur du Club Demeter et chercheur à l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS). Si la souveraineté alimentaire est pour l'heure assurée, son modèle interpelle : Quel est l'échelon pertinent ? Quelles exigences en ont les producteurs et les consommateurs ? Ici, les approches sont différentes.

MALNUTRITION

Pour l'académicien Erik Orsenna, la souveraineté alimentaire c'est « *reconnaître ce qu'on mange. Car nous sommes ce que nous mangeons et si nous ne savons pas ce que nous mangeons, alors nous ne savons pas qui nous sommes* », a-t-il affirmé. « *Car derrière l'acte de manger, il y a un terroir, un territoire et un métier* », a-t-il ajouté. Philippe Mauguin, président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement



Crédit photo : © FNSEA

(INRAE) considère que cette souveraineté doit être conçue à l'échelle des territoires et de l'Union européenne « *sans occulter une vision mondiale* ». Car « *cette souveraineté alimentaire mondiale n'est pas assurée* », a-t-il insisté expliquant que la production agricole et alimentaire avait été multipliée par trois au cours des 70 dernières années et que la planète compte toujours un tiers de sa population qui souffre de malnutrition. « *Avec l'augmentation démographique, c'est la moitié de la population mondiale qui risque d'être mal nourrie d'ici 2050* », a-t-il dit.

EN FRANCE « LE PRIX, C'EST LA VALEUR »

Si chacun des orateurs a plaidé pour une souveraineté alimentaire « *solidaire et durable* », tous se sont interrogés la résilience de ce modèle. « *Les consommateurs veulent savoir ce qu'ils mangent. Soit. Mais ils ne doivent pas oublier qui les nourrit. La résilience alimentaire passe plusieurs types d'agricultures et plusieurs types*

de circuits », a précisé Sébastien Abis, expliquant par exemple qu'on « *ne produira jamais de café sur le sol français* » mais que le consommateur français a du mal à s'en passer. Il est vrai que 90 % de la population française boit du café et que nous sommes,

avec 6kg/personne/an, les huitièmes plus grands consommateurs de café au monde. Parce que le « *consommateur est pluriel et non monochrome* » selon Sébastien Abis, plusieurs agricultures doivent cohabiter et se renouveler. Ce qui renvoie à « *la vraie question du prix pour les agriculteurs qui ont besoin de long terme et de revenus* », a-t-il insisté. D'autant que le consommateur veut une « *montée en gamme, avec des produits qui respectent l'environnement, le bien-être animal, etc.* », a-t-il ajouté. Pour Erik Orsenna, c'est bien là une question essentielle : « *Avec le système actuel, on demande aux agriculteurs toujours plus en quantité et en qualité en les payant moins cher ! On les détruit psychologiquement et on les fragilise économiquement. Or le prix c'est la valeur* », s'est-il exclamé. L'attractivité du métier et le renouvellement des générations dépendent aussi de cette donnée. Et sans nouvelles installations, la souveraineté alimentaire française peut être menacée, ont en substance souligné les intervenants. ■

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel avenir pour les projets alimentaires territoriaux ?

Pas moins de 80 millions d'euros du plan de relance seront consacrés à l'accélération du déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT) a annoncé le ministre de l'Agriculture. Alors que le gouvernement s'était fixé un objectif de 500 PAT en 2020, seuls une quarantaine sont reconnus à ce jour.



Crédit photo : © iStock

UN PACTE ALIMENTAIRE POUR L'AQUITAINE

La région Nouvelle Aquitaine a signé, le 7 janvier, avec la préfecture de Région, le Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine, en présence des têtes de réseaux régionales partenaires : producteurs, transformateurs et distributeurs. Ce Pacte fait suite à la feuille de route « *Agriculture, Alimentation et Territoires, pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine* » signée par l'État, le Conseil régional et les représentants des acteurs des filières alimentaires du territoire en juin 2019. Ce Pacte entend « *garantir une rémunération au juste prix des producteurs* » ; délivrer « *des produits locaux et des produits de qualité, accessibles à tous et notamment dans les cantines scolaires* » et s'appuyer sur des « *modes de production et de distribution plus sobres, plus respectueux de l'environnement et de la santé* ».

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.) dans le cadre du Plan national

alimentation. L'objectif initial, prévu dans le projet de loi de Finances 2019, était de réaliser 500 PAT en 2020. A la fin du mois d'août 2020, 180 PAT avaient été initiés sur le territoire mais seulement une quarantaine (41 exactement début décembre 2020) ont été validés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, à travers son Réseau national pour un projet alimentaire territorial (RnPAT).

« UNE CERTAINE RÉTICENCE »

Il faut reconnaître que c'est un véritable défi et un vrai chantier auquel les élus s'attaquent. En effet, pour répondre aux enjeux alimentaires et agricoles à l'échelle d'un territoire, le PAT doit être conforme aux objectifs du Plan régional d'agriculture durable et du Programme national pour l'alimentation, à ceux de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur

PAT MODE D'EMPLOI

Qui peut bénéficier du Projet alimentaire territorial ?

Tout acteur du territoire porteur de PAT (collectivités territoriales, associations, groupements d'intérêt économique et environnemental, collectifs d'agriculteurs ...) comme précisé à l'article L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime.

Comment en bénéficier ?

- Pour l'émergence de nouveaux PAT : un appel à projet national sera lancé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 2021.
- Pour les investissements dans les PAT : en participant au dispositif qui sera mis en place dans chaque région dans le cadre des contrats de plans État/Régions (appel à projet ou manifestation d'intérêt).

Calendrier de mise en œuvre

- Pour les investissements dans les PAT : le cahier des charges de l'appel à projet sera publié d'ici la fin de l'année 2020, pour un dépôt des candidatures au 1er trimestre 2021. Les projets seront soutenus sur une durée de 24 mois.
- Pour les PAT existants : engagement des actions en 2021 et 2022 dans le cadre du contrat de plan État/régions.

Contacts

Auprès de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

agricole et alimentation saine (Egalim). Le PAT doit également s'articuler avec d'autres outils de politique publique territoriale : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), agenda 21 local, contrat de bassin, programme régional de développement rural, charte des parcs naturels régionaux (PNR), contrat de ruralité, contrat de santé local, stratégie touristique, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), etc. La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) peut accompagner les collectivités dans cette démarche, en les informant sur les soutiens méthodologiques, et en facilitant la mise en relation avec les acteurs du territoire. Ces contraintes peuvent être peu attractives et même dissuasives pour les édiles locaux, d'autant que « les PAT pâtissent un peu du sigle absolument atroce qui leur a été donné. PAT, ça ne veut pas dire grand-chose. Ils pâtissent peut-être un peu aussi de cette accumulation de contrats, de plans et autres... Il y a une certaine réticence », a convenu Julien Denormandie, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, auditionné le 17 novembre dernier au Sénat. Mais « parce nous croyons à ces projets, nous passons de 6 millions d'euros sur quatre ans, à 80 millions d'euros sur deux ans », a-t-il ajouté.

RÉPERTOIR LES FORCES ET LES FAIBLESSES

Avant d'être mis en application, le PAT doit s'appuyer sur un diagnostic de la production agricole et des besoins alimentaires des habitants. Son élaboration est collective et se déroule en plusieurs phases. « D'abord il y a une phase de diagnostic, puis l'écriture du programme d'actions et enfin, la mise en œuvre du programme », décrit Fredy Poirier, vice-président de la communauté urbaine de Grand Poitiers (CUGP). Pour débiter ces PAT, il n'existe pas de méthode type. Ainsi Alès Agglomération (130 000 hab.) qui a voté à l'unanimité en juin 2018 le principe de son PAT a-t-elle lancé une double consultation l'une en ligne du 1er novembre au 31 décembre 2020 et l'autre sous format papier auprès des quelques 60.000 foyers. Le questionnaire s'intéresse aux lieux d'achats et par conséquent aux déplacements, à l'achat des fruits et légumes (bio, moins chers, de saison...), la préparation des repas, le régime alimentaire (végétarien ?), etc. Les résultats qui seront dépouillés courant 2021, permettront de mieux connaître les habitudes d'achats alimentaires et de consommation des habitants et de donner une base pour bâtir



le PAT. La communauté d'agglomération du Sicavol au Sud-Est de Toulouse a, elle aussi, opté pour le sondage en ligne. Mais contrairement à d'autres, elle entend jouer le rôle de facilitateur, « *pas de décideur* », explique Pascal Chicot, vice-président du Sicavol en charge du PAT et élu à Castanet-Tolosan. Le but est de « *répertorier les forces et les faiblesses du territoire pour créer un véritable programme d'actions sur la thématique de l'alimentation. Un travail de longue haleine qui durera deux ans* », explique-t-on au service écologie territorial et énergie du Sicavol, en charge du projet. Le champ des possibles se veut très large : structurer une filière, interconnecter les habitants et le milieu agricole, inclure plus de produits locaux dans la restauration collective, lutter contre le gaspillage, développer les circuits courts. « *C'est le diagnostic qui va faire émerger ces forces et ces manques et donner des axes de travail pour des actions plus concrètes* », indique une responsable du service écologie du Sicavol.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LOGISTIQUE BAS CARBONE

Le périmètre territorial le plus pertinent paraît être celui de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au sens large du terme, que ce soit une communauté

de communes, une communauté d'agglomération ou encore une métropole. Parmi les 41 PAT validés, une grande majorité proviennent de grands centres urbains : Strasbourg, Mulhouse, Nantes, Montpellier, Grenoble, Aix-Marseille... « *Les projets les plus avancés sont ceux qui ont une histoire liée à la protection de l'environnement* », admet Paul Mazerand, chargé de mission économie agricole et alimentaire chez Terres en Villes, partenaire du RnPAT. A l'image de Nantes qui a bien avancé dans son projet. En effet depuis 2001, la Métropole nantaise et ses partenaires proposent un programme de remise en culture des terres en friches et de soutien aux installations agricoles sur le territoire. Durant la période 2009/2017, ce sont près de 450 ha qui ont été défrichés et 30 exploitations agricoles qui ont bénéficié d'un accompagnement et d'un soutien financier. La Métropole ambitionne, dans les années à venir, de remettre d'autres friches en culture, de rendre productifs des espaces urbains et de préserver ce foncier agricole qui représente 130 000 ha, soit 23 % de la superficie de son territoire. Les élus ont défini quatre orientations majeures : produire de la qualité, rapprocher les producteurs et les consommateurs, améliorer la santé et le bien-être, inventer un système alimentaire éthique et responsable. Pour accompagner cette démarche qui vise à contribuer à la transition écologique, à optimiser l'approvisionnement local, tendre vers une

logistique bas carbone et construire un système alimentaire responsable et durable, Nantes Métropole a mis sur pied une instance garante de la feuille de route : le Conseil métropolitain des acteurs de l'alimentation (CMAA) qui réunit 22 membres bénévoles, désignés pour trois ans.

« BOOSTER LE DÉPLOIEMENT »

C'est sur ce type de modèle que le ministère semble vouloir s'appuyer pour développer les prochains PAT. Mais Julien Denormandie a revu l'objectif global à la baisse. Les 500 PAT ne devraient être plus qu'un par département d'ici à 2022, a-t-il dit aux parlementaires. Autrement dit faire moins, mais mieux. « *Nous allons les financer massivement, a-t-il poursuivi. Ma volonté est de booster leur déploiement.* » Chaque PAT couvrira le territoire qui lui aura été défini. « *Parfois, ce sont des systèmes géographiques très concentrés, parfois, c'est beaucoup plus large, c'est au territoire de définir leur périmètre.* » Les chambres d'agriculture seront chargées d'accompagner ce déploiement, a ajouté le ministre de l'Agriculture.

Henri Gaufreteau ■





Des difficultés de recrutement qui augmentent, pénalisant le niveau d'emploi

ENQUÊTE ANNUELLE SUR L'EMPLOI AGRICOLE

2020

Mars 2021

Cette **14ème édition de l'enquête annuelle sur l'emploi agricole FNSEA-IFOP** a été réalisée du 5 octobre au 2 novembre 2020 auprès de 2 613 exploitants en production agricole. Cette enquête mesure le niveau d'emploi sur l'année écoulée et les perspectives pour l'année suivante.

L'EMPLOI EN 2020

Dans un contexte de crise sanitaire et économique, le nombre d'embauches s'érode mais ne s'effondre pas

En 2020, on compte un peu plus de **2 salariés en CDI** par employeur de CDI et **7 salariés en CDD** par employeur de CDD. Entre 2019 et 2020, on observe une légère baisse du nombre moyen de salariés employés par exploitation, pour les salariés en CDI (-0,2) comme pour ceux en CDD (-0,6).

L'emploi permanent

Le nombre de CDI moyen par exploitation en 2020 (2,2) s'érode mais reste conforme aux tendances observées ces dernières années. C'est dans les **filières de cultures spécialisées que les effectifs sont les plus importants** : plus de 3 CDI employés par exploitation.

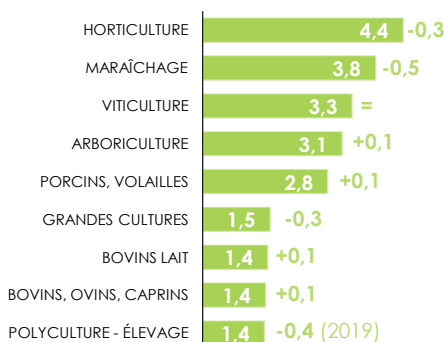
Ces CDI sont **majoritairement à temps plein**. Dans près du tiers des exploitations employant des CDI, tout ou partie des salariés en CDI ont **déjà été saisonniers auparavant** (jusqu'à plus de 60% des exploitations dans certaines filières).

Le **turn-over des salariés en CDI est stable** et concerne 3% des exploitations.

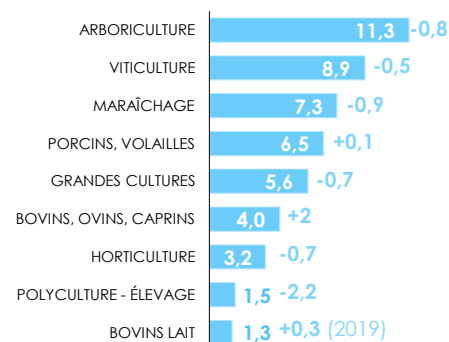
Nombre moyen de salariés employés en CDI et CDD par exploitation



Nombre moyen de salariés employés en CDI par exploitation en 2020



Nombre moyen de salariés employés en CDD par exploitation en 2020



L'emploi saisonnier

En 2020, on compte **7 CDD** par employeur de CDD et ce chiffre monte à plus de 9 CDD dans certaines filières de cultures spécialisées (viticulture et arboriculture).

Ces contrats sont généralement de courte durée, en lien avec la saisonnalité, puisque **63% des CDD durent moins d'un mois** (14% durent plus de 3 mois).

Publi INFORMATION

LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT EN 2020



Après une année record en 2019, la part d'employeurs confrontés à des difficultés de recrutement diminue

En 2020, le **30% des employeurs de CDI** ont rencontré des difficultés à recruter en CDI, d'autant plus en cultures spécialisées. **Après une année record en 2019** (35%), ce chiffre diminue de 5 points. C'est également le cas pour les employeurs cherchant à recruter des salariés en CDD puisque **1 sur 5 a rencontré des difficultés**.

Pour les salariés en CDI, la première difficulté est de **trouver des candidats qui ont les compétences requises** (cf. infographie ci-contre). On observe cependant **des difficultés à recruter en nombre suffisant**, qui est également la principale difficulté rencontrée pour les employeurs de CDD.

Quelles étaient les compétences que vous recherchiez pour vos recrutements en CDI?



58%

Conduite d'engin, utilisation de matériel



36%

Techniques de base en élevage



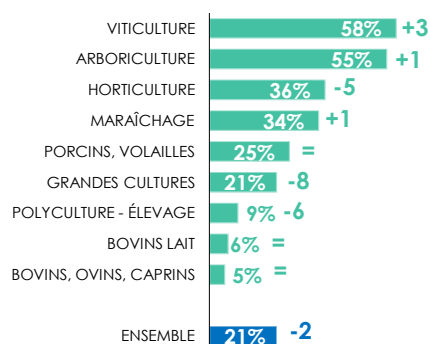
15%

Techniques de base en production végétale

LES INTENTIONS D'EMBAUCHE EN 2021



Pensez-vous réaliser une ou des embauche(s) en 2021 ? (% oui)



Des intentions d'embauche en légère diminution par rapport à l'année dernière

Pour 2021, **21% des exploitants envisagent de réaliser au moins une embauche**, c'est 2 points de moins que la valeur observée en 2020. Ce chiffre est plus important dans les filières de cultures spécialisées (entre 34 et 58% d'exploitants).

Les exploitants concernés par un recrutement en CDI sont **principalement motivés par l'allègement de leur charge de travail** (66%) et le développement de la production (27%).

Deux types de poste se dégagent pour les intentions de recrutement en CDI : **agent de culture/élevage et conducteur d'engin agricole/tracteuriste**.

Ces embauches en CDI **concernent de plus en plus des postes d'ouvriers exécutants** (44%) et **ouvriers qualifiés** (30%). Compte tenu des difficultés de recrutement, **les exigences en termes de qualification et d'expérience diminuent** cette année. Ces mêmes constats sont valables pour les recrutements en CDD.

Ce sont principalement les ETA qui sont sollicités, puis les services de remplacement et les groupements d'employeurs.

Le réseau personnel et professionnel demeurent les principales voies de recrutement

Près de 7 exploitants sur 10 recrutent leurs salariés via des proches, amis ou salariés. Les relations professionnelles arrivent ensuite (37%) et Pôle emploi (14%).

Le recours à la prestation de service diminue à nouveau

En 2021, **près d'un exploitant sur 10 envisage d'accueillir au moins un apprenti** ou contrat de professionnalisation.

Pour pallier les difficultés de recrutement, **50% des exploitants envisagent de recourir à un prestataire de service ou à de l'emploi partagé** pour éviter un recrutement en direct. Cette proportion tend toutefois à diminuer puisqu'on comptait 59% d'exploitants en 2017 et 53% en 2020.

Le recours aux heures supplémentaires pour les salariés en CDI est généralisé

puisque 61% des employeurs de CDI y ont recours. C'est d'autant plus le cas en cultures spécialisées où les difficultés de recrutement sont plus marquées (jusqu'à près de 75% des employeurs y ont alors recours).

Le recours aux heures supplémentaires diminue pour la première fois depuis 2014 (-7 pts) avec la crise économique et sanitaire que nous traversons.

La planète face à un déficit structurel

La campagne commerciale 2020-2021 et les suivantes seront tendues avec des prix de vente durablement élevés. La Chine fait exploser la demande planétaire alors que le potentiel de croissance des capacités de production des pays exportateurs d'oléo-protéagineux est très limité.



Crédit photo : © iStock

En France, relancer la production de protéines végétales fait partie des priorités nationales. Les pays exportateurs majeurs d'oléo-protéagineux de la planète peineront, dans les années à venir, à répondre à la demande mondiale en graines et en tourteaux, tant elle croît. Lors du Paris Grain Day organisé, fin janvier, par Agritel, le spécialiste de la gestion des risques des marchés agricoles, le panorama conjoncturel dressé sur l'ensemble des filières oléo-protéagineuses interpelle. En particulier sur le canola (colza), le soja et le tournesol.

PERTES IMPORTANTES

Cette année, le canola est très convoité par la Chine, l'Union européenne et l'Asie du Sud-Est. Le Canada, premier pays producteur et exportateur mondial de canola ne parvient pas à répondre aux besoins des pays importateurs. Au rythme actuel des ventes (4,3 millions de tonnes -Mt- déjà expédiées contre 2,7 Mt l'an passé), le pays ne disposera pas assez de graines pour finir la campagne. Le pays doit réfréner ses livraisons en les limitant à 750 000 tonnes par mois.

La prochaine campagne s'annonce

d'ores et déjà tendue avec des stocks de report très faibles (1 Mt, 5 % de la consommation). Le Canada projette une production de canola de 20 Mt à partir du printemps prochain en mobilisant jusqu'à 9 millions d'hectares (+ 6 % en un an). Au-delà, les risques agronomiques encourus seraient importants car les agriculteurs ne pourraient pas respecter les règles de rotation qu'impose la culture de colza. Or si, aux cours actuels, celle-ci dégagerait des marges importantes, l'oléagineuse coûte chère à produire. Et au moindre incident climatique, les pertes sont importantes. A moyen terme, l'Australie a l'attention de cultiver des variétés génétiquement modifiées de canola, plus productives et plus résistantes. Aussi, l'offre mondiale pourrait croître. Actuellement, le pays en produit 3,7 Mt et il en exporte 2,5 Mt.

LA PRODUCTIVITÉ STAGNE

En ce début d'année, les exportations de soja étasunien explosent car le Brésil sera absent des marchés jusqu'à la fin de l'été austral. Or la Chine s'apprête à importer plus de 100 Mt de soja. Toutefois, les importations mon-

diales de graines croîtront moins vite que l'an passé car une grande partie de l'économie mondiale est entrée en récession. Selon Dan Basse (AgResource), le faible niveau des stocks de report de soja aux Etats-Unis (3 % des utilisations) conditionnera le prix moyen de campagne (13,2 \$/boisseau, soit 440 €/t). Aussi, cultiver du soja aux Etats-Unis est plus intéressant que de produire du maïs. Mais les niveaux des cours très élevés auxquels se valorisent ces deux commodités mettent ces deux cultures en concurrence sur les 70 millions

d'hectares de terre disponibles. Dans le même temps, l'Argentine fait défection. Englué dans une crise économique structurelle, le pays ne soutient plus la production de soja. La taxation à 33 % des exportations n'incite même plus les producteurs à en cultiver autant qu'ils le souhaiteraient. La production, estimée de 47,5 Mt, est très inférieure à son potentiel de production. La productivité stagne et le taux de protéine a régressé de 5 points car les agriculteurs produisent eux-mêmes leurs semences. Pourtant, les agriculteurs préfèrent la culture du soja à celle du maïs. Le risque économique est très faible. Mais sans une politique de relance, le pays sera davantage distancé par le Brésil. Alors que la production traditionnelle de tournesol poursuit son déclin (2,9 Mt selon USDA en 2020-2021). La conjoncture des prix des oléo-protéagineux défavorise l'essor de la filière biodiesel compte tenu du cours du baril de pétrole. En Malaisie et en Indonésie, les filières huiles de palme et palmiste sont anéanties par la succession de catastrophes climatiques.

Frédéric Hénin ■

BIEN-ÊTRE AVICOLE

Les éleveurs ruraux veulent un étiquetage européen

European Rural Poultry Association (ERPA - Association européenne de l'aviiculture rurale) a organisé, le 2 février, un webinaire sur « les volailles rurales au cœur du pacte vert européen ». Leurs représentants ont plaidé pour la mise en place d'un étiquetage pour le bien-être animal.

Afin de faire valoir les efforts qu'ils déploient au quotidien et pour défendre un modèle qui s'inscrit « parfaitement dans le cadre du Green Deal », a expliqué Carlos Terraz, président de l'ERPA, les aviculteurs fermiers européens plaident pour la mise en place d'un étiquetage européen pour leurs produits. Mais sur quels critères ? Faut-il le rendre obligatoire ? Plusieurs choix s'offrent à eux, dont ils pourraient s'inspirer. Les Néerlandais ont créé en 2007 le Beterleven qui attribue entre une et trois étoiles en fonction de cinq critères parmi lesquels l'âge d'abattage (56, 70 ou 81 jours), le parcours extérieur (jardin d'hiver, 1m2, 2m2), la densité du cheptel (21, 25 ou 27 kg/m2) ou encore la lumière naturelle dans le bâtiment. Les Allemands, quant à eux ont instauré le Haltungsform avec cinq critères également : taux de croissance, parcours extérieur, origine de l'alimentation, etc. Les volailles sont réparties ensuite entre quatre catégories : standard (1), standard plus (2), Plein air (3) et Premium (4). Enfin, il existe le projet d'étiquetage « Bien-être animal » français élaboré par la Fondation droit animal éthique & sciences (LFDA) qui s'inspire de l'exemple de Nutriscore, un étiquetage nutritionnel à cinq niveaux, allant de E

(standard) à A (supérieur) avec un code couleur allant du rouge au vert. Dans les critères néerlandais, les éleveurs de volailles rurales/fermières obtiennent trois étoiles, dans le système allemand les notes (3) et (4) et avec le projet français, B et A.

RETIRER UN MEILLEUR PRIX

« Le bien-être animal est un critère qui peut impacter le choix du consommateur et une législation doit être mise en place », a affirmé Norbert Lins, député européen et président de la Commission de l'agriculture au Parlement européen. Il y voit l'occasion de valoriser les efforts des agriculteurs qui travaillent en plein air, en bio et sous label. De son côté, Simon Schreiber, attaché à la représentation allemande à la Commission européenne concède que « c'est un moyen de développer le bien-être animal et de répondre aux attentes des consommateurs. Mais, il leur revient de payer plus cher un tel produit pour compenser les efforts des éleveurs », a-t-il averti. Quant à Ines Ajuda, de l'ONG Eurogroup for Animals, elle estime que « le projet d'étiquetage français est le plus proche de ce que l'on veut au sein de l'Union européenne mais il faut retravailler sur les critères ». Car cet étiquetage devra aussi tenir compte des bénéfices environnementaux réels de ce type d'élevage (lire encadré). Tout l'enjeu pour les volailles rurales est de se retrouver dans les notes maximales et de retirer un meilleur prix pour les efforts consentis. Nombre d'éleveurs travaillent en effet dans « des élevages

durables, à taille humaine, avec des parcours extérieurs, qui réduisent les produits pharmaceutiques et les intrants, favorisent les circuits courts, et respectent le bien-être animal », a indiqué Louis Perrault, représentant d'ERPA. Reste que si cette volaille fermière ou rurale ne représente que 5 % du marché européen, « elle n'est pas réservée à une élite puisqu'elle se développe en Afrique et permet à des petits fermiers de vivre dignement de cette production », a-t-il précisé.

CS ■

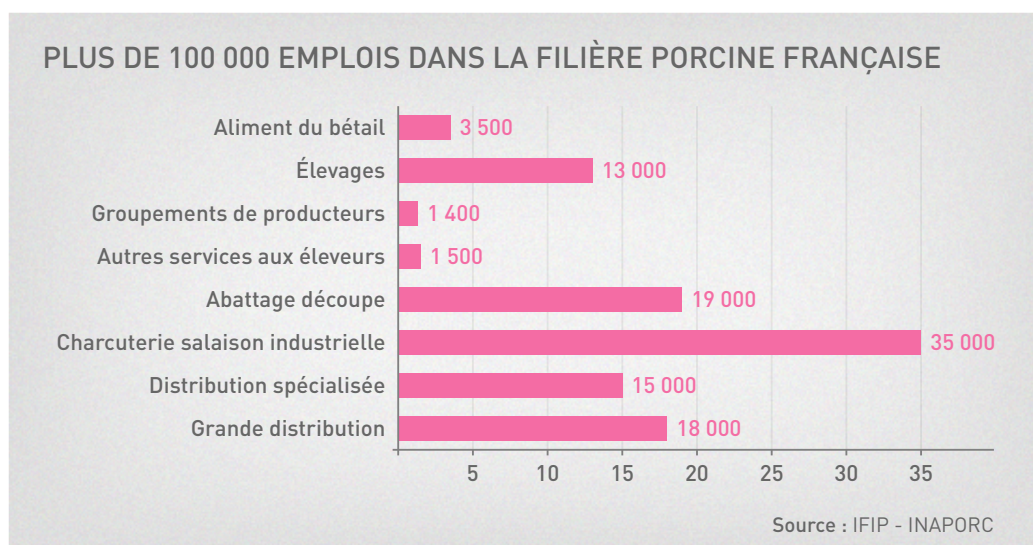


Crédit photo : © iStock

« La viande de porc au cœur de la dynamique agricole »

La filière porc est d'abord riche en emplois

La viande de porc reste la plus consommée en France avec **33 kg/habitant et par an** (source FAM 2017) mais avant d'arriver dans l'assiette ou le sandwich, elle passe par une **chaîne économique**, de l'élevage au distributeur, qui emploie 130 000 personnes ! (cf graphique),



La viande de porc au top grâce à sa variété et sa praticité mais aussi de par son intérêt nutritionnel

Des protéines de bonne valeur nutritionnelle.

Les protéines de la viande de porc présentent une composition en acides aminés essentiels qui en fait une source de protéines de bonne qualité avec des teneurs de 25 à 28% selon les produits.

Sans être trop gras !

Selon les produits, la teneur en lipides va de 3 à 30%. Le jambon et le filet mignon font, par exemple, partie des pièces maigres. De plus, les progrès génétiques et dans l'alimentation des porcs ont permis de diminuer le taux de matières grasses de 25% en 30 ans.

La qualité des lipides du porc est bonne avec une prédominance d'environ 60% d'acides gras insaturés et 50% des charcuteries consommées en France contiennent moins de 20% de lipides.

Un apport en fer et en vitamines.

De plus, les produits carnés contribuent pour 20% des apports en fer des aliments et 100g de porc ou d'une charcuterie « moyenne » représentent environ 15 % des apports recommandés (ANC) en fer. Enfin, la viande de porc et les charcuteries contribuent également aux apports en vitamines A, B1, B3, B6 et B12

Sources : étude INCA2/IFIP, FICT, Table Ciquel

Evolutions et repères

Si la **production porcine française est stabilisée**, on observe néanmoins une érosion lente de la consommation à domicile en volume, -20% en porc brut et -7% en charcuterie salaison sur la période 2014-2019 (source KWp)

On en mange à tout moment ! Pratique et convivial, le porc est surtout consommé à domicile

Où mange-t-on du porc ? (source IFIP, x 1 000 Tonnes en 2018)

Où ?	Viande	Charcuterie
A domicile	450	460
Hors domicile	Hors domicile	110

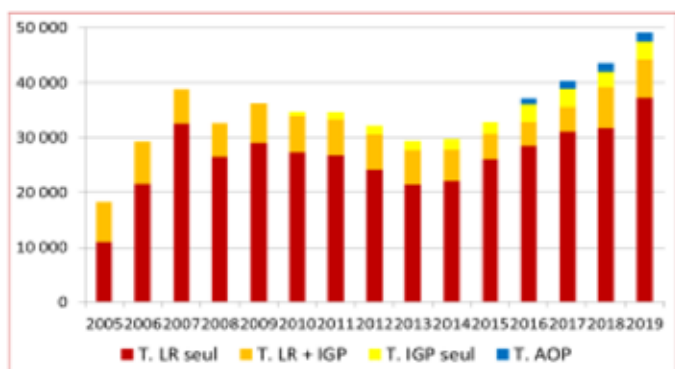
Les quelques 1 150 milliers de tonnes de produits finis se répartissent presque à parité entre **charcuterie** ou **viandes** et, quant au lieu, très majoritairement à **domicile (79%)** devant le hors domicile (18%). Le traiteur ou le snacking augmentent mais restent très faibles.

Il y en a pour tous les goûts ! Le porc offre diversité unique de produits et de recettes

Le porc est une espèce remarquable car **multi produits** et **multi-marchés** avec néanmoins, dans la mise en marché, un poids relatif dominant de la distribution en grandes surfaces alimentaires (>70% on line inclus).

Le marché des viandes et charcuterie présente de plus une **segmentation de plus en plus large** notamment pour le jambon cuit – produit phare – mais aussi à partir des quelques **450 spécialités charcutières régionales et des signes officiels de qualité -SIQO** (cf graphique Source INAO - carte Source FICT)

Evolution des volumes vendus de viandes de porc Label Rouge, IG, AOP



Les éleveurs de porcs sous **SIQO** représentent 11% des éleveurs de porcs français.

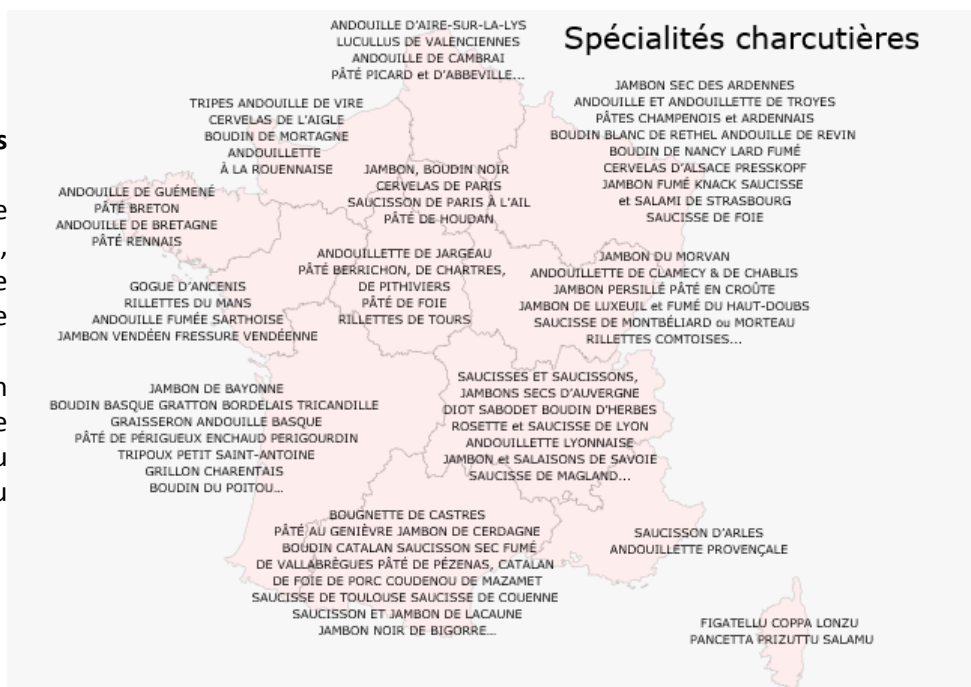
La production de charcuterie **Label Rouge** est en constante augmentation sur les 5 dernières années (+5,9% en 2019 /2018) et concerne toutes les catégories de produit avec, en 2019, l'apparition des lardons Label Rouge.

Les volumes de charcuterie sous **AOP** et **IGP** ont augmenté mais se stabilisent désormais, surtout sur les saucisses cuites et fumées, le jambon sec, et le saucisson sec.

Des signes de qualité présents dans toutes les régions !

En viandes et charcuteries de porc, la France compte, en nombre de cahiers des charges, près de **20 IGP, 7 AOP ou AOC**, et plus de **50 Label Rouge** répartis dans nombre de régions et terroirs.

La certification Agriculture Biologique est en croissance mais encore modeste en nombre d'exploitations (plus de 650 certifiées ou en conversion) et en volumes avec 1,7% du cheptel de truies conduit en bio.



Quelle place pour l'agriculture cellulaire ?



Crédit photo : © iStock

L'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) a organisé, le 4 février, un webinaire consacré à l'agriculture cellulaire. Cette nouvelle méthode de « production » qui remet en cause les actuels modes d'élevage, y compris biologiques, ne manque pas d'interroger. Précisions sur une innovation qui pourrait bouleverser le paysage agricole et alimentaire mondial.

L'idée de développer l'agriculture cellulaire, c'est-à-dire, à partir de la culture de cellules souches animales et/ou de micro-organismes est venu d'un constat : « *les limites de l'élevage industriel* », a justifié Nathalie Rolland, co-fondatrice de l'association Agriculture cellulaire France (ACF) créée en 2015. Pour cette association, l'impact de ce type de production sur l'environnement, la santé et le bien-être animal n'est plus adapté aux attentes de la société et il ne pourra pas, non plus, répondre d'ici 2050 au « *doublément de la demande de viande, doublément lui-même consécutif à la croissance démographique* », a-t-elle expliqué.

DIMINUTION DE LA CONSOMMATION

Cette association met en avant les bénéfices attendus en termes de protection de l'environnement : « *Il n'est*

pas besoin de tuer les animaux et l'on peut réduire de façon spectaculaire le nombre d'animaux utilisés. D'ailleurs, il y a plus d'animaux domestiques que d'animaux sauvages dans le monde », a-t-elle indiqué. De même cette production cellulaire « *ne devrait pas nécessiter d'antibiotiques, d'hormones, de pesticides, tranquillisants ou vermifuges* », a-t-elle ajouté. Pour les industriels, cette méthode confère notamment une « *meilleure standardisation, une meilleure traçabilité, une qualité constante et une sécurité d'approvisionnement* », a insisté Nathalie Rolland.

Concrètement, plusieurs types de produits peuvent être créés. Ceux à partir de cellules animales prélevées (après anesthésie) sur les bovins, ovins, volailles ou caprins et cultivées avec des nutriments, des glucides, des acides animés, dans de grandes cuves industrielles. Les scientifiques peuvent aussi recréer des produits « acellulaires » (lait, fromages...) à partir d'ADN recombinant, c'est-à-dire de protéines de lait, d'œuf ou de gélatine. D'importants groupes agroalimentaires (Tyson, Cargill, Migros, Bell, PHW...) ont investi, des centaines de millions d'euros, dans de nombreuses start-up pour développer ce type de produits. Il faut dire que des études prévisionnelles tablent sur une diminution de la consommation de viande conventionnelle qui passerait de 90 % en 2025 à 40 % en 2040. La

viande cellulaire aujourd'hui inexistante sur les marchés prendrait 35 % de parts de marché et les produits véganes 25 %.

OBJECTIF : ÉRADICER L'ÉLEVAGE

Si ces produits restent confidentiels, ils devraient être disponibles sur les étals des grandes surfaces dans les prochaines années. Le premier steak cellulaire a officiellement vu le jour en 2013 et des tests de ce produits ont été réalisés en 2017 à l'université de Maastricht et fait l'objet d'une étude comparative entre consommateur français et consommateur allemand. Il en ressort que les consommateurs de viande traditionnelle sont prêts à réduire leur consommation mais pas disposés à y renoncer complètement. Quant à la viande cellulaire, leurs sentiments sont « *mitigés. Ils reconnaissent des avantages éthiques* » mais tiquent sur l'impact d'une telle viande sur la santé, viande qu'ils ne reconnaissent pas comme naturelle.

D'ailleurs Nathalie Rolland ne cache pas les nombreux défis qui attendent cette branche alimentaire en gestation : les défis techniques notamment ceux qui pourraient assurer la qualité organoleptique des produits et leur production à grande échelle ; les défis financiers pour accélérer la recherche (notamment publique), les défis gouvernementaux et juridiques et naturellement l'acceptation du consommateur. Enfin, qu'on ne se y trompe pas. Derrière cette innovation se cache des réels intérêts financiers et philosophiques. L'intervenante, Nathalie Rolland, n'a jamais caché ses convictions véganes et quand bien même elle appelle à « *ne pas faire l'autruche, à ne pas rejeter prématurément* » cette nouvelle façon de créer de la viande, la philosophie qui sous-tend cette démarche soi-disant vertueuse vise en réalité à détruire sinon éradiquer toute forme d'élevage. ■

L'agriculture régénératrice, solution au dérèglement climatique ?

Le Think Tank Agridéas organisait mi-janvier un débat avec Bertrand Valiorgue, professeur en stratégie et gouvernance des entreprises à l'IAE Clermont-Auvergne et auteur d'un ouvrage intitulé « *Refonder l'agriculture à l'heure de l'anthropocène* ». Il plaide pour une agriculture régénératrice comme solution au changement climatique.

Derrière le mot barbare "anthropocène" se cache une réalité géologique et climatique : celle d'une nouvelle ère dans laquelle l'humanité serait entrée depuis quelques décennies. Le concept vient du prix Nobel de Chimie 1995, le Néerlandais Paul Crutzen. Bien que l'appellation "anthropocène" (ère géologique de l'homme) ne soit pas officiellement reconnue, ce chimiste de l'atmosphère l'a qualifiée comme telle en remarquant une rupture dans le climat. C'est notamment sur la base de ses recherches qu'est née l'idée de dérèglement climatique. Pour Bertrand Valiorgue, aucun retour en arrière n'est possible en termes de climat à court, moyen ou long terme, et ce, en raison du taux de

concentration du gaz carbonique dans l'atmosphère : 415 ppm (parties par million), « *du jamais vu depuis 800 000 ans* », a-t-il expliqué. « *Nous traversons une transformation irréversible du système Terre* », a-t-il martelé. Et même si l'activité humaine est co-responsable de cette situation, « *le secteur agricole est la première victime de ce basculement dans l'anthropocène. La multiplication des aléas climatiques impacte cette activité et il y a nécessité de repenser les pratiques agricoles* », a-t-il ajouté, dans l'objectif d'assurer la transition et donc la souveraineté alimentaire.

DÉPENDANCE DE SENTIER ET ENCLOSURE

Bien que l'humanité entre aujourd'hui dans un monde d'incertitudes, l'agriculture se voit presque imposer la nécessité de « *réparer la planète et en plus de nourrir le monde* », a affirmé Bertrand Valiorgue. De surcroît, « *l'agriculture régénératrice répond aux deux objectifs indissociables que sont l'atténuation et l'adaptation* » au changement climatique. Prenant soin de préciser ce type d'agriculture est un « *horizon* » et « *non une nouvelle discipline* », il prolonge son propos en indiquant que des pratiques existent déjà. S'il dénonce l'ambiguïté de certains acteurs (lire encadré), c'est pour mieux souligner la « *dépendance de sentier* » et le phénomène « *d'enclosure* » de certains oligopoles et monopoles qui phagocytent le monde

agricole dans son propre système. La reconquête ne pouvant être que collective, Bertrand Valiorgue plaide pour une redéfinition de l'activité agricole dans le droit avec « *l'objectif de reconnaître et de redonner de l'importance à l'activité agricole au-delà de l'acte productif* ». Il souhaite aussi la mise en place d'un statut d'exploitation agricole à mission, notamment pour « *faciliter l'accès à de nouvelles sources de financement* ». Il milite enfin pour la redéfinition des outils de gestion et de pilotage, pour « *arrêter de regarder l'exploitation agricole uniquement au prisme de la rentabilité* », ce qui nécessite l'institutionnalisation d'une comptabilité environnementale. « *Car aujourd'hui, ça arrange beaucoup de monde que l'on se focalise uniquement sur le prix* », a-t-il lâché. Sous-entendu, sans voir les apports positifs de l'agriculture à la protection de l'environnement, à l'entretien des paysages, etc. Enfin, Bertrand Valiorgue s'en est pris assez frontalement à certains opérateurs qui investissent dans les biotechnologies avec le secret espoir de « *sortir de l'agriculture* », notamment avec les biotechnologies. « *Les sommes qu'ils investissent sont sans commune mesure avec les investissements réalisés dans l'agriculture. Leur prétention hégémonique est réelle* », a-t-il précisé. A terme, ces entreprises devront rendre des comptes sur leur propre bilan carbone et « *les risques alimentaires* » qu'elles font courir aux populations, a-t-il conclu.

CS ■

Mercosur : l'inquiétude du monde agricole

Malgré l'annonce du Gouvernement « de ne pas signer en l'état » l'accord du Mercosur, les inquiétudes restent grandes dans le monde agricole. Point de situation sur cet accord de libéralisation commerciale dont l'avenir pourrait dépendre de la COP 26 de Glasgow.

Le ministre délégué au Commerce extérieur et à l'Attractivité, Franck Riester, l'a clairement indiqué le 4 février au soir, à l'issue d'une réunion du comité de suivi de la politique commerciale, rassemblant élus, fonctionnaires, ONG, syndicats et patrons ou responsables de filières économiques : « *La France ne signera pas l'accord du Mercosur en l'état* ». La raison principale est connue : « *nous ne voulons pas que ces accords, permettant notamment plus d'exportations vers l'UE de viandes et produits agricoles du Mercosur, entraînent plus de déforestation* », a en substance indiqué le ministre.

DOUBLE LANGAGE

Cependant, cette annonce ne réjouit pas la Fédération nationale bovine (FNB) qui a une lecture assez différente de cet accord : « *Le Gouvernement ferme la porte à toute renégociation du contenu de l'accord pour imposer aux pays du Mercosur les exigences environnementales et sanitaires qu'il affiche dans sa communication, en France* », a indiqué l'association spécialisée de la FNSEA, le 5 février dans un communiqué. Son président, Bruno Dufayet, l'accord du Mercosur « *est une catastrophe car il accepte l'importation en Europe de 99.000*



Crédit photo : © iStock

tonnes de viande bovine du Mercosur à 7,5 % de droit de douane, avec des normes sanitaires de production interdites en Europe ». Plus prosaïquement, la FNB et l'interprofession (Interbev) dénoncent le double langage du Gouvernement qui pose des conditions sur le plan environnement mais refuse d'ouvrir des négociations pour exiger la prise en compte de ces conditions ! Les éleveurs de bovins craignent aussi que la France ne perde son « droit de veto » lors du vote sur l'accord du Mercosur quand il passera au Conseil européen. Or il n'y a « *aucune réaction de la part du Gouvernement* », s'étrangle la FNB dans son communiqué. Elle rappelle la nature juridique « mixte » de l'accord d'association avec le Mercosur en mai 2018, qui garantit un pouvoir de blocage à chaque État membre.

99 000 TONNES DE VIANDE BOVINE

L'Europe, elle-même divisée sur cet accord, reconnaît du bout des lèvres que « *certaines difficultés sont attendues* » notamment sur le sucre, la viande bovine et les volailles. Mais les positions de chaque pays semblent varier au fil des mois. A titre d'exemple, en septembre 2020, la ministre allemande de l'Agriculture, Julia Klöckner s'était déclarée « *très très sceptiques [sur la ratification de l'accord]*. Et je peux vé-

ritablement parler pour pratiquement chacun des ministres présents ici », avait-elle indiqué alors que l'Allemagne présidait l'Union européenne. La Chancelière Angela Merkel avait aussi déclaré s'y opposer. Aujourd'hui, le ton semble plus apaisé. Il faut dire que le

pays qui entre en campagne électorale a tout à gagner à valider puisque l'accord prévoit de réduire les droits de douane sur les voitures afin d'accroître les exportations européennes d'automobiles vers la région du Mercosur. Or les Sud-Américains sont très friands des berlines allemandes. En contrepartie, l'Europe accepte, notamment un quota annuel d'importation de 99 000 tonnes de viande bovine sud-américaine.

RATIFICATION

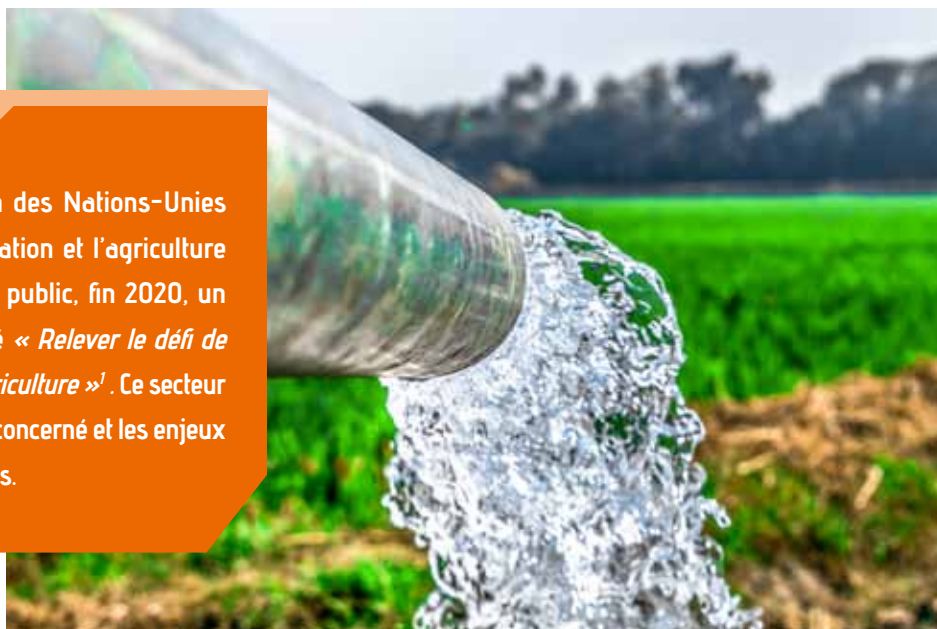
Aujourd'hui le Portugal qui préside l'Union européenne, l'Espagne, l'Italie, l'Estonie et la Suède sont favorables à la ratification de l'accord. Parmi les opposants qui pourraient éventuellement revoir leur position, on compte la Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande, la Pologne, la Roumanie, l'Irlande, le Luxembourg, groupe auquel la France pourrait être intégrée. Seule l'Autriche qui compte des Verts dans la coalition gouvernementale est farouchement opposée à l'accord.

« *Si le Brésil change ses positions lors de la COP26 [prévue en novembre en Ecosse], cela irait dans le bon sens, mais il faudrait en plus des éléments tangibles de vérification* », a temporisé Franck Riester. Reste que cet accord, s'il devait être signé par l'Union européenne, ne pourra entrer en vigueur que s'il est ratifié par les 27 parlements de l'UE. ■

UNE ÉTUDE DE LA FAO

L'eau au cœur de la problématique agricole

L'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a rendu public, fin 2020, un rapport intitulé « *Relever le défi de l'eau dans l'agriculture* »¹. Ce secteur est le premier concerné et les enjeux sont importants.



Crédit photo : © iStock

Le constat que dresse la FAO est sans appel : « *près de la moitié de la population mondiale sur 3,2 milliards de personnes (sur les 7,5 milliards) vivent dans des régions agricoles qui connaissent une rareté de l'eau ou des pénuries d'un degré élevé à très élevé* ». Parmi elles, 1,2 milliard de personnes – soit environ un sixième de la population mondiale – vivent dans des régions agricoles gravement touchées par des contraintes hydriques. Du fait de la croissance démographique, « *le volume annuel des ressources en eau disponibles par personne a diminué de plus de 20 pour cent au cours de ces vingt dernières années* », poursuit le rapport de la FAO. Or cette pénurie d'eau touche majoritairement les populations qui vivent de l'agriculture. « *L'agriculture pluviale et une bonne partie de l'élevage sont tributaires des eaux de pluie, qui sont limitées. En outre, les écosystèmes liés à l'eau sont eux aussi nécessaires aux moyens d'existence, à la sécurité alimentaire et à la nutrition* », souligne le directeur général de la FAO, Qu Dongyu.

« LIBÉRER LE POTENTIEL DE L'AGRICULTURE »

La FAO rappelle également que l'agriculture est le secteur qui est le plus gros consommateur d'eau dans le monde, « *à raison de plus de 70 % des prélèvements d'eau au niveau mondial* ». L'organisation onusienne estime « *qu'à l'heure actuelle 41 % de l'eau d'irrigation dans le monde est utilisée aux dépens des besoins de l'environnement* ». Le manque d'eau, une ressource très convoitée (lire encadré) touche aussi les terres agricoles. Selon les relevés de la FAO, 656 millions d'ha (Mha) de pâturages subissent de fréquents épisodes de sécheresse ; 171 Mha de terres irriguées sont soumis à un niveau élevé, voire très élevé de stress hydrique et 128 Mha de terres pluviales connaissent des sécheresses récurrentes. Or la FAO entend remplir les deux objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU : d'une part garantir l'accès de tous à l'eau (...) et assurer une gestion durable des ressources en eau (ODD n° 6). D'autre part, éliminer la

faim, assurer la sécurité alimentaire (...) et promouvoir une agriculture durable (ODD n° 2). C'est pourquoi elle propose de « *libérer le potentiel de l'agriculture*

pluviale » mais à la condition expresse d'« *améliorer la gestion de l'eau* ». Elle s'appuie sur une étude qui a établi que les pratiques de récupération et de conservation pouvaient se traduire par une augmentation de la production des zones pluviales, mesurée en kilocalories, de 24 %, et de plus de 40 % si on y adjoint une expansion de l'irrigation. « *Investir dans l'irrigation pour améliorer la productivité de l'eau sera essentiel pour faire face aux situations de rareté* », souligne le rapport de la FAO. Elle entend aussi améliorer la productivité de l'eau dans la production animale ce qui permettrait ainsi de réduire la pression sur les ressources hydriques. La FAO veut également promouvoir les « *approches innovantes* » comme le dessalement, le retraitement des eaux usées. Reste à déterminer les sommes que les États concernés et les pouvoirs publics locaux devront engager pour atteindre ces objectifs.

CS ■

¹ <http://www.fao.org/documents/card/en/c/cb1447fr>

OUBÉKISTAN ET RUSSIE

Une guerre alimentaire qui ne dit pas son nom ?

A la fin de l'année 2020, la Russie et l'Ouzbékistan se sont livrés à ce qui pourrait bien s'apparenter à un petit conflit alimentaire sur fond de relations diplomatiques. Quand l'agriculture peut être une « arme » à part entière. Explications.



Crédit photo : © iStock

Au cours des deux derniers mois de 2020, le Service fédéral de contrôle vétérinaire et phytosanitaire (Rosselkhoznadzor) de Russie a imposé plusieurs interdictions sur l'importation de plusieurs produits alimentaires et agricoles en provenance d'Ouzbékistan. Il alléguait que l'ensemble de ces produits contenaient des parasites en particulier le ToBRFV, c'est-à-dire le virus du fruit rugueux brun de la tomate, bien connu des maraîchers. Les autorités russes ont commencé par interdire des tomates et des poivrons en provenance de trois régions d'Ouzbékistan. Puis le Rosselkhoznadzor a annoncé qu'il avait détecté des parasites dans les fruits secs de la région de Fergana avant d'interdire totalement tous les produits agricoles provenant de la même région.

AVERTISSEMENT

Le pouvoir ouzbek a diligenté ses propres analyses, ses propres tests pour se rendre finalement compte que les produits incriminés étaient exempts de toute maladie. Le gouverneur de la région de Fergana, Shukhrat Ganiev, a déclaré que les parasites des tomates

n'avaient pas été trouvés dans la serre d'origine ni dans aucune autre serre qui exporte des tomates vers la Russie. Les autorités ouzbèkes ont également contesté les affirmations concernant les fruits secs provenant de Fergana. Pourquoi une telle interdiction ? Il semble que l'administration de Vladimir Poutine ait donné un avertissement à son homologue ouzbek, le président Shavkat Mirziyoyev et tenté de faire pression sur ce dernier. En effet, le 11 décembre dernier, Tachkent (capitale ouzbèke) a rejoint l'Union économique eurasiennne (EAEU) en tant qu'observateur, ce qui a rapproché le pays d'une adhésion à part entière. Dix jours plus tard, le 21 décembre, après avoir longtemps tergiversé à prendre un vaccin « étranger », les autorités ouzbèkes ont conclu un accord sur l'achat d'un million de doses de vaccin russe pour les travailleurs frontaliers locaux allant travailler en Russie.

PRESSIION TRÈS INAMICALE

L'interdiction des importations ouzbèkes par Rosselkhoznadzor peut être considérée comme une première guerre alimentaire (limitée) entre la Russie et

l'Ouzbékistan. Bien que l'agence n'ait pas imposé une interdiction sur l'ensemble du pays pour tous les produits, cette pression très inamicale a suffi pour que les producteurs ouzbèkes ressentent une tension et se voient rappeler l'importance des marchés russes. La levée de l'interdiction et la contestation par Tachkent des affirmations de Rosselkhoznadzor indiquent que l'origine de l'interdiction était politique mais sa résolution a largement dépendu de la volonté de Moscou. Par ailleurs, Moscou sait très bien que les produits alimentaires et agricoles représentent une part considérable des exportations de l'Ouzbékistan vers la Russie, son principal partenaire commercial : environ 28 % de toutes les exportations vers la Russie, la deuxième catégorie en importance après le textile. Par ailleurs, la vallée de Fergana, où se trouve le centre de la région de Fergana, est considérée comme le grenier à blé de l'Ouzbékistan pour son abondante industrie agricole. Couper le principal marché de la région à tout moment pourrait avoir des effets dévastateurs.



CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE AGRICOLE



La force du collectif agricole

La force du collectif agricole

www.convention-agricole.fr



Crédits : RAS PRODUCTION / Astrid Loren, reproduction illicite »



Nouvelle convention collective pour encadrer les salariés de la production

Contactez votre **FDSEA** qui vous aidera dans vos démarches

ÉDITION SPÉCIALE

« Nous Paysans » ou la nostalgie des jours laborieux

Le 23 février dernier, France 2 a diffusé un documentaire d'une heure et demie dirigé par le réalisateur Fabien Beziat et la journaliste Agnès Poirier. Cette projection sera suivie d'un débat auquel a notamment participé Christiane Lambert la présidente de la FNSEA. Ce documentaire parfois orienté fait la part belle aux accents nostalgiques, occultant (trop souvent ?) l'apport de l'agriculture au développement économique du pays.

Le reportage s'ouvre sur une femme en blouse bleue, que l'on imagine coexploitante. Nous sommes certainement plongés dans les années 1960. Elle avance dans sa cour de ferme, face caméra sur le commentaire de l'acteur Guillaume Canet qui déclame : « *Nous avons tous dans nos familles un parent qui a été paysan. Et si nous étions nés un siècle plus tôt* ». Puis les images et les commentaires s'enchaînent, entraînant le téléspectateur dans un peu plus de 100 années d'histoire de l'agriculture française ponctuée d'événements souvent douloureux : la crise viticole de 1907, la guerre de 1914-1918 qui, sur 8 millions de mobilisés a compté plus de quatre millions d'agriculteurs ; la crise de 1929 ; la

guerre 1939-1945 qui malgré la résistance passive des campagnes a laissé des traces indélébiles dans l'opinion, en raison notamment du marché noir. Mais à chaque fois que le pays a été en ruine, au sortir des deux guerres, ce sont les agriculteurs qui ont remis la France sur pied, sous-tend le documentaire. Car sans agriculture, pas de nourriture.

« LONGUE MARCHÉ »

D'ailleurs, quand il revient au pouvoir en 1958, le général de Gaulle affirme : « *Un pays qui ne saurait pas se nourrir*

ne serait pas un grand pays ». Suivront les lois d'orientation agricoles de 1960 et 1962, la mise en place de la PAC, le tournant "productiviste", là encore pour répondre aux demandes de la société et des pouvoirs publics. Comme l'affirme Michel Teyssedou, ancien secrétaire général adjoint de la FNSEA interrogé dans ce film : « *On a massifié et intensifié la production : on a répondu à un choix politique* ». Au nom de l'efficacité et du rendement, pour nourrir la France et l'Europe. Une fois de plus, les agriculteurs ont répondu aux objectifs du système...



On ne peut nier l'immense travail documentaire effectué par les auteurs qui sont allés fouiller dans les archives publiques mais aussi privées, ces dernières souvent sous-exploitées, se révélant les plus riches et les plus intenses. A ce titre, le fond des autochromes d'Albert Kahn mériterait sans doute un film à lui tout seul. Il faut également saluer le travail de mémoire sur la sociologie agricole et rurale, la mise en perspective du rôle pivot des agriculteurs dans les campagnes à travers les chants, les foires, les comices...

Selon sa sensibilité, le téléspectateur pourra regretter les accès politiquement orientés du commentaire qui parle « *des damnés de la terre* », de la « *longue marche* » faisant ainsi référence à celle de Mao Zedong en 1934 ou encore les acquis du Front populaire, occultant (sciemment ?) les avancées économiques et sociales d'après-guerre...

DONNER DU TEMPS

Au-delà de ce prisme teinté d'idéologie, qui reprend par certains côtés les codes télévisuels de la célèbre série « *Apocalypse* » de Daniel

Costelle et Isabelle Clarke, le premier maître mot qui domine ce documentaire, c'est la « *prise de conscience* » : Prise de conscience grâce à la jeunesse agricole catholique (JAC) qui a incité « *à casser les codes* ». Elle a en ce sens, constitué le creuset d'une révolution des mentalités. « *L'Église s'est occupée de nous. Elle nous a fait réfléchir sur le sens de notre vie* », témoigne Michel Debatisse (1929-1997) créateur du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) et président de la FNSEA (1971-1978). Autre prise de conscience : celle de la valeur du travail qui ne se retrouve pas

forcément dans la valeur de l'alimentation. Tout aussi forte est la perception qu'un modèle est sans doute allé trop loin. Mais à qui la faute ? Très certainement pas à ceux qui, les années passant, sont péjorativement appelés les « *cult-terreux* ».

Un second maître mot revient dans les témoignages des uns et des autres mais finalement peu dans les commentaires : celui du temps au sens de la durée, des années qui s'égrenent. Voilà ce que demandent les agriculteurs aujourd'hui, qu'ils soient anciens ou jeunes. « *Que l'on donne du temps au temps* », aurait dit un ancien chef de l'État. Laisser du temps pour une énième fois que le

qu'on ne peut s'empêcher de se poser est : « *jusqu'à quand ?* ».

Alors faut-il revenir en arrière ? Le documentaire ne tranche pas mais apporte un début de réponse : à la fois oui et non, même s'il n'y a rien de gascon ou de normand dans cette réponse. Oui il semble nécessaire de revenir aux fondamentaux d'une agriculture raisonnée et plus respectueuse de l'environnement. Oui il importe que les agriculteurs prennent mieux soin de la terre qui constitue finalement leur outil de travail. Non, il n'est pas question de revenir aux jours laborieux où l'on faisait tout à la main et à la traction animale. Tout



Crédit photo : © France TV

monde agricole s'adapte aux exigences parfois capricieuses d'une société en manque de repères. Car urbaine à plus de 80 %, elle semble ne plus avoir les pieds sur terre. Elle est totalement « *hors-sol* », ne s'intéressant pas et ne comprenant rien au métier de paysan ou d'agriculteur.

TRADITION ET MODERNITÉ

Ce qui gêne le plus dans ce documentaire, c'est cette façon insidieuse et presque imperceptible d'évoquer le passé avec une nostalgie presque béate. Est-ce que c'était bien mieux avant ? Ne faudrait-il retrouver l'esprit d'antan ? Quelques témoignages de jeunes agriculteurs qui reviennent à des pratiques très traditionnelles, voire ancestrales, le laissent penser. Ils sont heureux de vivre de peu. La question

simplement parce qu'aucun des agriculteurs n'a envie de se passer des outils mécaniques (notamment les tracteurs) que la science et l'ingénierie humaine ont pu mettre à leur disposition. Voudraient-ils revenir dans une situation où ils seraient « *empêtrés dans les traditions d'une société qui semble immobile* » ? Devraient-ils se passer des nouvelles technologies qui rend leur travail moins pénible ? Certainement pas. La voie de l'agriculture du futur semble ici se dessiner, entre tradition et modernité. Comme le suggère Marie-Thérèse Lacombe, la veuve d'ancien président de la FNSEA (1986-1992), Raymond Lacombe (1929-2002) : « *l'agriculture est faite pour la vie des hommes (...) Il faut trouver ce qu'il faut pour travailler autrement* ».

Christophe Soulard ■

MÉDIAS

France Télévisions à l'heure agricole et rurale

Même si rien ne remplacera le Salon international de l'Agriculture, il faut néanmoins saluer l'initiative de France Télévisions qui a mis l'agriculture et la ruralité à l'honneur dans ses programmes, entre le 23 février et le 7 mars.



Crédit photo : © France TV

Le coup d'envoi de ces semaines consacrées à l'agriculture a été donné le mardi 23 février dernier par la diffusion sur France 2, en prime time, d'un documentaire d'1h30 intitulé « *Nous paysans* » (lire pages 32 et 33). Puis un débat autour du thème agricole, animé par Julian Bugier, a rassemblé la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, Michel Teyssedou, ancien secrétaire général adjoint de la FNSEA, Perrine Hervé-Gruyer, fondatrice de la ferme du Bec-Hellouin, Émilie Jeanin, éleveuse, créatrice du bocufethique.com, et Valentin Werther, agriculteur en formation.

COLLECTION VIE RURALE

Par ailleurs, France 2 a diffusé deux reportages dans le cadre de l'émission *Infrarouge*. Le premier était consacré à l'installation et le second, intitulé « *La nouvelle clé des champs* » et déjà diffusé en juin 2019, s'est immergé en Puisaye, dans l'Yonne, un territoire où l'agriculture n'est plus la principale activité et où les clichés sur la ruralité et l'agriculture demeurent. De son côté, France 3 national et ses décrochages

régionaux ont diffusé une salve de documentaires dans la série « *Vie d'ici* », en particulier la collection « *vie rurale* ». La caméra est ainsi allée à la rencontre d'un éleveur de bovins en Ardèche, en quête d'un successeur puis à celle d'une permacultrice du Lot-et-Garonne. La série a aussi dressé le portrait d'un castanéiculteur corse, d'une trufficultrice dans la Drôme, d'une jeune vétérinaire en milieu rural, et d'un arboriculteur et maraîcher mosellan. Entre les 1er et 5 mars, l'émission *La Quotidienne* sur France 5 a offert aux téléspectateurs, une semaine spéciale « *Agriculture française* » en valorisant chaque jour une production : lait, viandes et volailles, fruits et légumes, vins et alcools. D'autres émissions comme *Météo à la carte* (France 3) *Télématin* (France 2), *Thalassa* (France 3) et *Les Carnets de Julie* (France 3) ont mis à l'honneur des personnes et des initiatives qui font l'agriculture d'aujourd'hui en France métropolitaine et en Outre-Mer

« NOURRIR L'HUMANITÉ »

Du 1^{er} au 5 mars, le Feuilletton du journal de 13h sur France 2 a dressé des

« *Portraits de familles d'agriculteurs* ». L'édition a suivi cinq familles de paysans, éleveurs, vigneronns... qui se sont lancés dans l'aventure agricole en famille ou qui ont transmis les terres, les vignes, les bêtes... d'une génération à l'autre. Des fictions et des courts-métrages ont également été diffusés, notamment *Intraitable* (photo), avec Fred Testot dans le rôle principal d'un agriculteur travaillant en biodynamie.

La jeunesse n'a pas été oubliée à travers les programmes Lumni qui ont proposé pas moins de 18 vidéos didactiques autour du thème « *Nourrir l'humanité* » abordant quatre sujets : la gestion des agrosystèmes, l'impact sur l'environnement, le contenu de nos assiettes et l'agriculture durable, avec en toile de fond le défi majeur de nourrir 9 milliards d'humains en intégrant des considérations géopolitiques, socio-économiques et environnementales. Enfin, dans le cadre de ces deux semaines spéciales, l'animateur Stéphane Bern a dévoilé les résultats de la ferme préférée des Français.

Christophe Soulard ■

Face aux risques

La sécurité alimentaire est devenue l'une des préoccupations de notre monde contemporain. Du

moins, le croit-on à tort car même nos aïeux s'y sont intéressés de près, dans des termes toutefois différents. Pour eux, la sécurité alimentaire revêtait avant tout un problème d'accès à la nourriture et d'approvisionnement. Les famines, les disettes, les temps de vaches maigres étaient monnaie courante et quand une météo capricieuse et les maladies s'en mêlaient, la Grande faucheuse commençait à sévir. Dans ces temps religieux, c'était une malédiction divine dont il fallait s'accommoder. Mais à la faveur du siècle des Lumières et de l'émergence de la science, ces "dérèglements" alimentaires ont été scrutés, étudiés, détaillés, disséqués, analysés, faisant ainsi émerger de nouveaux savoirs et de nouvelles solutions. Médecins, vétérinaires, chimistes, à la faveur des évolutions technologiques de l'époque (stéthoscope, microscope, etc...) parviennent à éradiquer certains fléaux. Nicolas Appert et Louis Pasteur, pour ne citer qu'eux développent une approche hygiéniste qui s'est une fois pour toute ancrée dans les mentalités. Les pouvoirs publics se sont ensuite appropriés ces domaines, à commencer par la qualité de l'eau. Ils se sont aussi emparé de dossiers plus complexes comme la lutte contre la contrefaçon. Ce superbe ouvrage, richement illustré, raconte aussi la manière dont l'agriculture et l'alimentation ont accéléré le processus de reconstruction de la France après-guerre, comment l'intervention des vétérinaires dans la prophylaxie comme dans la diététique

animale leur a conféré une position importante dans la construction d'un système tourné vers les consommateurs. Il rappelle aussi combien les

collective et contribué à faire émerger une conscience collective sur les liens entre santé humaine, santé de l'environnement et santé animale et végétale.

Coécrit par Pascal Griset et Jean-Pierre Williot, tous deux professeurs d'histoire à la Sorbonne, par Pierre Corvol, médecin et professeur émérite au Collège de France et par Yves Bouvier, maître de conférences (histoire) à la Sorbonne, ce livre raconte aussi comment les pouvoirs publics ont créé de nouvelles institutions pour répondre aux inquiétudes d'une population en quête de sécurité, à l'image de l'Agence nationale de sécurité sanitaire pour l'alimentation, l'environnement et le travail (ANSES) qui a fêté ses 10 ans en 2020. Les auteurs rappellent enfin que les questions qui se posent entre la science, les croyances et l'opinion n'ont jamais été aussi prégnantes. La société civile, les experts et les politiques sont désormais embarqués dans un monde complexe où ils doivent se retrouver pour relever le défi d'une humanité aujourd'hui en proie au doute et parfois à l'ignorance. Avec la crise du Covid-19, l'histoire semble se répéter, malgré les mesures qui sont prises depuis les précédentes crises sanitaires et les réformes appliquées à l'organisation de l'expertise scientifique. Les autorités sanitaires ne cessent de voir leurs avis contestés dans diverses arènes (sociétales, médiatiques, scientifiques, politiques) et doivent faire face à la complexité accrue des problèmes à traiter dans un monde globalisé. La gestion de la pandémie actuelle en apporte de nouvelles illustrations.

Christophe Soulard ■



FACE AUX RISQUES
UNE HISTOIRE DE LA SÛRETÉ
ALIMENTAIRE À LA SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE

Éditions du Cherche Midi,
208 pages, 35€

crises alimentaires de la fin du XXe siècle (poulet et bœuf aux hormones, vache folle, lait chinois frelaté...) ont pu laisser des traces dans la mémoire

PRÉPARER L'AVENIR AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE



ET LE PLAN DE RELANCE DE L'AGRICULTURE.

Avec AGILOR, préfinancez gratuitement
la part subventionnée de votre investissement*.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**

agilor



* Offre réservée aux agriculteurs destinée à financer la fraction de l'investissement faisant l'objet d'une demande de subvention FranceAgriMer dans le cadre du plan de relance gouvernemental. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le crédit est remboursable en une seule échéance 17 mois maximum après la mise à disposition des fonds. Exemple pour un crédit de 10000 € à taux 0 % réalisé le 1^{er} mars 2021, le montant de l'échéance unique à payer le 31 juillet 2022 sera de 10000 €, soit un TEG de 0 %, hors assurance facultative. L'octroi du crédit ne préjuge pas de l'éligibilité au dispositif public de subvention. L'Emprunteur devra rembourser le crédit à l'échéance convenue que sa demande de subvention soit accordée (en intégralité ou partiellement) ou refusée. Offre soumise à condition valable jusqu'au 31/12/2022 disponible uniquement par l'intermédiaire des vendeurs de matériel agréés Agilor par votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité de cette offre.

03/2021 – Édité par Crédit Agricole S.A. agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 8 750 065 920 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images.  BETC